

**Rapport annuel de mise en œuvre pour l'objectif  
PARTIE A**

**IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	CCI
Intitulé	Programme Opérationnel FEDER-FSE Aquitaine 2014-2020
Version	2019.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

<b>IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL DE MISE EN ŒUVRE</b> .....	<b>1</b>
<b>2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 2, et article 111, paragraphe 3, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>5</b>
2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.....	5
<b>3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]</b> .....	<b>8</b>
3.1. Vue d'ensemble de la réalisation.....	8
3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a .....	12
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b .....	16
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a .....	20
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d .....	24
Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 2 / 8ii .....	27
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	29
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii .....	30
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2 .....	31
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii.....	32
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	33
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii .....	34
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2 .....	36
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10ii.....	37
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	38
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10ii .....	39
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2 .....	41
Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10iii.....	42
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ.....	43
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10iii .....	44
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2 .....	46
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a .....	47
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b .....	50
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c .....	52
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a .....	54
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b .....	56
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c .....	58
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e .....	61
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a .....	63

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c .....	65
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d .....	67
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 8a .....	69
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b .....	71
Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6 .....	73
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 1 .....	75
Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 2 .....	76
Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7 .....	77
Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 .....	78
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 1 .....	79
Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 2 .....	80
Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises .....	81
Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance .....	82
3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	84
Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme .....	84
Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013] .....	85
Tableau 8: L'utilisation du financement croisé .....	93
Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE) .....	95
Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles .....	96
<b>4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS .....</b>	<b>97</b>
<b>5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES .....</b>	<b>99</b>
<b>6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>101</b>
<b>7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS .....</b>	<b>105</b>
<b>8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS .....</b>	<b>106</b>
Fonds Aquitaine Co-Invest .....	106
<i>investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres</i> .....	109
Fonds de Prêts d'honneur agricole .....	112
<i>Fonds de prêts d'honneur agricole</i> .....	114
Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise .....	118
<i>Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise</i> .....	120
Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise .....	123
<i>Prêts d'honneur développement d'entreprise</i> .....	126
<b>9. Facultatif pour le rapport à présenter en 2016, sans objet pour les autres rapports allégés: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE .....</b>	<b>129</b>
<b>10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [article 101, point h), et article 111, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>131</b>
10.1. Grands projets .....	131
10.2. Plans d'action communs .....	134
<b>11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>137</b>
11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] .....	137

11.2.	Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	137
11.3.	Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013].....	138
11.4.	Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013].....	138
11.5.	Rôle des partenaires dans la réalisation du programme.....	138
<b>12.</b>	<b>INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS a) ET b), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013 .....</b>	<b>139</b>
12.1.	Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations.....	139
12.2.	Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication .....	141
<b>13.</b>	<b>ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013] (Les données peuvent être incluses dans le rapport à présenter en 2016. — voir le point 9 ci-dessus) (Données requises dans le rapport présenté en 2017 - Option: rapport d'avancement).....</b>	<b>142</b>
<b>14.</b>	<b>INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, points a), b), c), d), g) et h), du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>143</b>
14.1.	Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel .....	143
14.2.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds .....	143
14.3.	Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales .....	143
14.4.	Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes 143	
	<i>ATLSBS</i> .....	145
14.5.	Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant .....	147
14.6.	Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées.....	147
<b>15.</b>	<b>INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [article 21, paragraphe 2, et article 22, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013].....</b>	<b>148</b>
<b>16.</b>	<b>CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (option: rapport d'avancement).....</b>	<b>149</b>
<b>17.</b>	<b>PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [article 50, paragraphe 2 du règlement (UE) n° 1303/2013] .....</b>	<b>150</b>
<b>18.</b>	<b>INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [article 19, paragraphes 4 et 6, du règlement (UE) n° 1304/2013 (le cas échéant)] .....</b>	<b>151</b>
	<b>Documents.....</b>	<b>152</b>
	<b>Résultats de la dernière validation .....</b>	<b>153</b>

## 2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

### 2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.

Le programme d'investissement pour la croissance et l'emploi Aquitaine 2014/2020, a été approuvé et lancé officiellement en novembre 2014. Doté de 460,3 Millions d'euros de crédits européens, il prévoit un investissement total de 1209,9 M€ soit un taux de cofinancement de 38%. Sa stratégie se décline en 5 axes prioritaires thématiques appuyés par de l'assistance technique (AT) et mobilise 368,7M€ de Fonds européen de développement régional (FEDER), 81 M€ de Fonds social européen (FSE) et 10,6M€ de crédits spécifiques à l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ). La répartition des crédits par axe hors AT exprime une stratégie orientée sur la contribution aux objectifs thématiques (OT) et priorités d'investissements de l'UE 2020 :

- Axe 1 – Recherche/innovation, compétitivité des PME -174,5M€ soit 47,3% du FEDER (OT 1 et 3)
- Axe 2 – Amélioration de l'accès à l'emploi des Aquitains dont initiative pour l'emploi des jeunes 67,3M € FSE (OT10) et 21,2 M€ FSE-IEJ (OT8)
- Axe 3 - Investissements dans l'économie numérique 33,2 M€ soit 9% du FEDER (OT 2)
- Axe 4 – Transition énergétique et écologique – 129,2 M€ soit 35% - (OT 4, 5 et 6)
- Axe 5 – Quartiers Urbains en difficulté – 19M€ – 8,3% du FEDER (OT 8 et 9)

Les OT 1, 2, 3 et 4 concentrent 80% des crédits du FEDER hors AT dont 20% pour l'OT4 conformément aux exigences réglementaires pour les régions plus prospères.

**Suivi des modifications** : en 2019 le programme a fait l'objet d'une revue de performance et d'un abondement qui a donné lieu à une modification de programme (version 5.2 validée le 6 Avril 2020) ; la totalité de la réserve de performance a été libérée ; à l'échelle des axes suite au retrait du dispositif THD (axe 3) les axes 1 et 4 ont été abondés (+17,45 M€ axe 1 et + 6,85M€ axe 4, l'IEJ a bénéficié d'une dotation complémentaire de 1,1M€. Suivant les axes et les objectifs spécifiques concernés, les cibles 2023 ont été ajustées.

#### Aperçu de l'année en programmation et réalisation en 2019 pour le PO Aquitaine

Sur le plan financier (cf tableau 6) le programme atteint fin 2019 un coût total des projets sélectionnés de 967,1 millions d'euros correspondant à 79,9% de l'investissement total prévu ( nouvelle maquette). Ce taux varie de 107% à 56% selon les axes hors AT.

Au 31/12/2019 le niveau de dépenses déclarées par les bénéficiaires à l'Autorité de gestion atteint 537,8 M€ de coût total (cf tableau point 3.4 données financières tableau 6) soit 44,4% des dépenses totales variant de 68,2 à 18,2% selon les axes. Le taux de certification (validé Autorité de certification) au 31/12/2019 atteint 30% (22 à 57% selon les axes hors AT).

Cependant les écarts encore importants entre programmation et certification d'une part et les écarts

constatés entre les axes rappellent l'enjeu permanent de la remontée des dépenses pour éviter le déengagement d'office.

Concernant le cadre de performance apprécié à l'échelle des axes (cf tableau 5 cadre de performance), il a également été révisé pour 2023 dans le cadre de la modification du programme, prenant en compte l'ajustement des moyens financiers et des cibles correspondantes.

### **Sur le plan des projets sélectionnés et réalisés :**

Pour le PO Aquitaine, fin 2019, 1572 projets ont été sélectionnés depuis le début du programme (+229 par rapport à 2018), dont 598 soutenus par le FEDER (+112) et 974 par le FSE (+117) et parmi ceux-ci 283 sont soutenus également par l'IEJ.

En prenant en compte la nouvelle maquette :

**L'axe 1** FEDER (innovation compétitivité) reste le premier axe FEDER en niveau de programmation avec 80,5% des dépenses (+11 pts) progression à relativiser avec l'abondement de l'axe suite à la modification du programme.

**L'axe 2**, sur la partie FSE (hors IEJ) atteint fin 2019, 107,7% du coût total programmé. Au sein de l'axe 2, l'Initiative pour l'emploi des Jeunes correspond à un objectif spécifique en faveur des jeunes qui ne sont ni en emploi ni en enseignement ni en formation (NEET) ; l'IEJ atteint un niveau de programmation de 106%.

**L'axe 3** couvrant les investissements numériques atteint 76,9% de coût total programmé, forte progression liée au retrait des dépenses liées au THD suite à la modification du programme.

**L'axe 4** visant la transition écologique et énergétique atteint un niveau de d'investissement de 65 % (+8 pts), faible progression à relativiser également avec l'abondement de la maquette de l'axe.

**L'axe 5** vers les quartiers urbains atteint 57,1% des dépenses prévues (+22 pts). Sur les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles, 9 ont engagé des travaux d'aménagement/réhabilitation ou de développement économique prévus dans leur stratégie urbaine.

### **L'appui technique du programme**

Sur le plan des moyens, les actions d'assistance technique des axes 6 (FEDER) et 7 (FSE) sont engagées respectivement à hauteur de 29,8% et 54,4% des dépenses prévues et n'ont pas connu de nouvelle programmation en 2019. Une deuxième phase de programmation est en cours de préparation pour couvrir les besoins d'appui sur la deuxième période du programme. A cet effet, l'autorité de gestion envisage d'avoir recours à la forfaitisation de l'AT en application du règlement délégué 2019/1967 applicable à compter du 9 novembre 2019 jusqu'à la fin de la programmation. Sur le plan de la communication l'année a été marquée par la dixième édition du joli mois de l'Europe avec plus de 200 événements en Nouvelle Aquitaine liés aux interventions de l'Europe et à la citoyenneté

européenne.

### **Gouvernance :**

En 2019, 7 instances de consultation des partenaires ont été organisées pour la sélection des dossiers.

A l'échelle de la nouvelle Aquitaine, un quatrième comité de suivi inter-fonds s'est réuni le 17 octobre 2019 à La Rochelle (Charente Maritime) rassemblant 185 participants. L'avancement des différents programmes européens mis en œuvre en région (y compris les programmes interrégionaux ou programmes de coopération) et les rapports annuels ont été présentés à ce comité.

Cette réunion a également permis de faire le point sur l'avancement des travaux liés aux futurs programmes avec les partenaires. La concertation liée à la préparation des programmes a donné lieu en 2019 à 19 réunions d'information sur tout le territoire Nouvelle Aquitaine entre juillet et octobre, permettant d'associer 304 structures partenaires et 1188 personnes et a valorisé dans le cadre de la consultation en ligne plus de 60 contributions (sur le site : <https://concertatoin.nouvelle-aquitaine.fr/processe/FondsEuropeens/f/112>).

### **Perspectives**

Les travaux de préparation des prochains programmes 2021-2027 se poursuivent. La revue de performance, les bilans intermédiaires ainsi que les évaluations d'impact qui vont débiter en 2020 serviront de références pour l'élaboration de ces programmes.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
1	Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises	L'axe 1 est doté de 174,5 M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 528 M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 33%. Cet axe se décline en 4 Objectifs Spécifiques (OS) rattachés à 4 priorités d'investissement de l'Union Européenne (PI): - 1.1 : Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente (S3) de l'Aquitaine (PI 1.a) - 1.2 : Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants (PI 1.b) - 1.3 : Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises (PI 3.a) - 1.4 : Accroître la taille des PME (PI 3.d) Au 31/12/2019, l'axe 1 a programmé au total 253 projets, pour un coût total de 425,4 M€, et un taux moyen d'intervention UE de 30%. 123 projets contribuent à la S3. Fin 2019 214 opérations sont terminées. En termes de bénéficiaires, ces projets concernent 5058 entreprises (que ce soit dans le cadre d'un aide directe ou indirecte). Les Objectifs spécifiques les plus dynamiques sont ceux liés à la compétitivité (1.3 et 1.4) et contribuent le plus aux objectifs du cadre de performance. Si la progression de l'axe a connu un ralentissement, notamment sur les OS 1.1 et 1.2, sur ces deux objectifs, des projets sont en cours d'élaboration et seront programmés d'ici la fin des échéances. Le niveau de programmation de la maquette UE est de 71,7%.
2	Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois	L'axe 2 est doté de 88,5M€ de crédits UE dont plus de 10,6M€ au titre de l'IEJ, pour un coût total de 166,4M€ soit un taux moyen UE de 53%. Cet axe se décline en 6 Objectifs spécifiques regroupés autour de 4 Priorités d'Investissement de l'UE - 2.1 : Accroître l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie (PI 10.3) - 2.2 : Accroître la qualité et l'efficacité du système d'orientation et de formation aquitain (PI 10.3) - 2.3 : Faciliter l'accès et le maintien dans l'enseignement supérieur [...] (PI 10.2) - 2.4 : Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ans qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (NEET) (PI 8.2) - 2.5 : Augmenter le nombre de créateurs-repreneurs issus notamment des publics les plus éloignés des dispositifs classiques d'accompagnement à la création d'activité (PI 8.3) 2.6 : Accroître le nombre d'emplois salariés et indépendants dans le secteur de l'ESS (PI 8.3) Au 31/12/2019, l'axe 2 enregistre 972 projets sélectionnés pour un coût total de 178,4 M€ et un taux moyen UE de 48%.. Parmi ces projets 844 opérations sont terminées au 31/12. La particularité du FSE réside dans la distinction entre les projets d'assistance aux structures (OS 2, 3 et 6) et ceux d'aides directes

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		aux personnes (OS 1, 4 et 5). Au 31/12/2019 les bilans remontés des actions terminées concernent 36512 participants dont 53,9% de femmes, 93,6% de chômeurs et 60,7% de moins de 25 ans. Le niveau de programmation de la maquette UE fin 2019 est de 97%.
3	Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux	L'axe 3 a pour principal objectif de développer les nouveaux usages dans l'économie numérique et la mise en place d'e-services à destination de la population. Pour cela il est doté de 33,2M€ de FEDER pour un montant total de dépenses de 66,4M€ soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 3.2 Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises (PI 2.b) 3.3 Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation (PI 2.c) L'axe3 enregistre au 31/12/2019 107 projets sélectionnés, pour un montant total d'investissements de 51,1M€, et un taux moyen d'intervention UE de 47 %. Au 31/12/2019, 67 projets sont terminés. En terme de réalisations prévues, 87 entreprises sont soutenues ainsi que la mise en place de 26 nouveaux services. Les OS 3.2 et 3.3 sont bien engagés et démontrent un dynamisme notamment en matière d'appropriation des technologies numériques par les entreprises avec cependant un volume d'investissement moyen plus important qu'initialement prévu appelant un soutien du FEDER égalent plus important. Le niveau de consommation de la maquette FEDER atteint 72.9 % fin 2019.
4	Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique	L'axe 4 est doté de plus de 129,2M€ de crédits UE pour un coût total de 379M€ soit un taux moyen UE de 34%. Cet axe se décline en 7 OS regroupés autour de 7 PI : 4.1 : Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines (PI4a) 4.2 : Réduire l'intensité énergétique des entreprises (PI 4.b) 4.3 : Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement (PI 4.c) 4.4 : Accroître la fréquentation des modes durables de déplacement (PI 4.e) 4.5 : Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau (PI 5.a) 4.6 : Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux (PI 6.c) 4.7 : Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques (PI 6.d) L'axe 4 enregistre au 31/12/2019, 196 projets sélectionnés pour un coût total de 279,6M€ et un taux moyen UE de 31%. 142 projets sont terminés. La progression de l'axe 4 est principalement tirées par les objectifs spécifiques concernant les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique qui comprennent des projets en moyenne de plus grandes ampleurs mais également par les petits et moyens projets de la biodiversité/continuités écologiques. Le niveau de consommation de la maquette UE est de 68% fin 2019.

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
5	Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté	<p>L'axe 5 est doté de 19M€ de FEDER pour un cout total de 38M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 5.1 Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté (PI 8.a) 5.2 Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique (PI 9.b)</p> <p>Depuis l'approbation du PO, le décret du 30/12/2014 a fixé la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville. En Aquitaine 44 quartiers répartis dans les 12 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) éligibles (cf liste PO) ont ainsi été retenus rassemblant plus de 101000 habitants. Suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par l'AG en 2015, les 12 EPCI ont répondu positivement et ont élaboré une Stratégie Urbaine Intégrée de développement durable et inclusif (SUI). Fin 2017 l'ensemble des stratégies urbaines intégrées ont été validées et les 12 EPCI ont été désignés organismes intermédiaires. Au 31/12/2019 au total 29 projets ont été sélectionnés dont 9 opérations sont liées à l'appui à l'élaboration des stratégies urbaines intégrées et 20 sont des projets d'investissements (immobiliers, matériels et immatériels), 8 sur le volet économique et 12 sur le volet conditions de vie. Le niveau de programmation UE atteint fin 2019 est de 46%. Cependant ces projets concernent fin 2019 9 Epci sur 12. Au total près de 36000 m<sup>2</sup> d'espaces de vie ou d'activités ont été aménagés ou construits dans les quartiers.</p>
6	Assistance technique FEDER	<p>Cet axe est doté de 12,8M€ de FEDER pour un montant total d'investissements de 25,7M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Il se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) :</p> <p>6.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 6.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine. Au 31/12/2019, 8 projets sélectionnés sur l'axe 6, d'un coût total de 7,6 M€, et un taux moyen UE de 61,54%, soit 29,79 % en coût total de la maquette.. Deux projets concernent les évaluations : ; six autres projets relèvent de la mise en œuvre du programme : rémunération des agents, prestation d'appui à l'instruction et à la vérification des objectifs d'efficacité énergétique dans le logement (75 diagnostics réalisés fin 2019), externalisation de la vérification de service fait (570 prestations réalisées fin 2019), l'animation des territoires, prestation pour la réalisation des diagnostics de Responsabilité Sociétale des Organisations (68 diagnostics réalisés fin 2019) et 1ère phase du plan de communication.. En terme de réalisation : on dénombre, 6 comités de suivi et 31 comités de sélection (Instances de sélection partenariales).. En terme d'instruction, on dénombre 598 dossiers FEDER programmés. Le nouveau site Europe Nouvelle Aquitaine est ouvert depuis juin 2017 (<a href="https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr">https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr</a>) et enregistre fin 2019 près de 47572 visiteurs. A noter en 2019 ,</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
		l'exposition itinérante "l'Europe en région" permettant de vulgariser auprès du grand public l'action de l'Europe en Nouvelle Aquitaine ainsi qu'une campagne presse et digitale pour valoriser les projets <a href="https://www.europe-en-nouvouvelle-aquitaine.eu/fr/actualite/exemples-de-projets-soutenus-par-leurope.html">https://www.europe-en-nouvouvelle-aquitaine.eu/fr/actualite/exemples-de-projets-soutenus-par-leurope.html</a>
7	Assistance technique FSE	L'axe 7 a pour vocation de prendre en charge les frais liés à l'assistance technique relevant du FSE. Pour cela il est doté de 3,15M€ de FSE pour un montant total d'investissements de 6,3M€, soit un taux moyen d'intervention UE de 50%. Cet axe se décline en 2 Objectifs Spécifiques (OS) : 7.1 Garantir l'efficacité du pilotage du programme 7.2 Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'union européenne en Aquitaine L'axe 7 enregistré au 31/12/2019, deux projets sélectionnés, pour un coût total de près de 3,4 M€ et un taux moyen UE de 62,64%, soit 54,4% en coût total de la maquette.. Les projets concernent la rémunération des agents et l'externalisation de la vérification de service fait (660 vérifications réalisées fin 2019).. En terme de réalisation on dénombre 974 dossiers FSE programmés. A noter que fin 2019, dans le cadre du plan de formation mis en euvre par l'AG, 158 sessions de formations représentant 204 jours ont été organisées depuis le début du programme concernant près de 1533 agents ou partenaires.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	I - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	5 000,00			4 253,00			Données provisoires (en attente des listes - 231 listées)
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	5 000,00			9 741,00			Sur cette priorité d'investissement des structures de recherche ont touché à travers leurs programmes de R&D un plus grand nombre d'entreprises que prévu initialement dans le PO. Cet indicateur présente un risque de double compte. Progressivement à l'échelle des OS un travail approfondi de décompte des doublons est réalisé pour décrire les entreprises ou personnes touchées au plus près de la réalité. Un état des lieux plus précis sera effectué à l'occasion de la préparation des évaluations d'impact en 2019.
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	133,00			143,00			
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	133,00			165,00			
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			1 782,00			
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	Équivalents temps plein	Plus développées	700,00			2 689,00			Cet indicateur présente un risque de double compte. Progressivement à l'échelle des OS un travail approfondi de décompte des doublons est réalisé pour décrire les entreprises ou personnes touchées au plus près de la réalité. Un état des lieux plus précis sera effectué à l'occasion de la préparation des évaluations d'impact en 2019.
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises	Entreprises	Plus développées	5 000,00			5 131,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		coopérant avec des organismes de recherche									
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	5 000,00			10 301,00			Cet indicateur présente un risque de double compte. Progressivement à l'échelle des OS un travail approfondi de décompte des doublons est réalisé pour décrire les entreprises ou personnes touchées au plus près de la réalité. Un état des lieux plus précis sera effectué à l'occasion de la préparation des évaluations d'impact en 2019.
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			1 414 250,00			
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	visiteur	Plus développées	2 000 000,00			1 225 849,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 145,00			3 094,00			178,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	9 166,00			9 036,00			8 999,00		
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	110,00			43,00			14,00		
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	133,00			121,00			101,00		
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	520,00			427,00			21,00		
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	2 157,00			2 075,00			1 816,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	2 846,00			2 459,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	10 036,00			9 444,00			9 034,00		
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 016 387,00			817 825,00			298 700,00		
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	1 219 700,00			1 038 150,00			847 000,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 983,00					
F	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO24	Recherche et innovation: nombre de nouveaux chercheurs dans les entités bénéficiant d'un soutien	27,00					
F	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	0,00					
S	CO25	Recherche et innovation: nombre de chercheurs travaillant dans des structures de recherche améliorées	134,00					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	2 982,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	0,00					
S	AQIC1	Nombre de visiteurs des Centres de culture scientifique, technique et industrielle	427 000,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1a - Améliorer les infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et les capacités à développer l'excellence en R&I, et faire la promotion des centres de compétence, en particulier dans les domaines présentant un intérêt européen
Objectif spécifique	1 - Augmenter les capacités de recherche appliquée, de développement technologique et d'innovation dans le cadre de la stratégie de spécialisation intelligente de l'Aquitaine

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR1	Effectifs de recherche et développement	chercheur ou personnel de soutien	Plus développées	13 747,00	2011	16 100,00			Source Ministère Recherche Attention série révisée avec une valeur de référence 2013 également révisée à 13899 soit sur cette base une progression 2013/2016 de 2% avec cependant des variations importantes sur des périodes intermédiaires (ex +6% 2013/2014). Pour mémoire progression attendue de +15 à +20% sur la période du programme.

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR1	Effectifs de recherche et développement					14 240,00		14 370,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR1	Effectifs de recherche et développement	14 721,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 1b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 740,00			1 735,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	1 740,00			2 528,00			La majorité des entreprises sont aidées dans cet OS par un soutien non financier (CO04) Les structures d'appui à l'innovation à travers leurs programmes permettent de toucher un grand nombre d'entreprises. C'est le cas par exemple l'agence de développement de l'innovation. Cependant pour chaque nouvelle année de programmation seules les nouvelles accompagnées sont référencées, la progression du nombre d'entreprises soutenues sera moins forte sur les années à venir. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			33,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	40,00			47,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 700,00			1 862,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	1 700,00			2 482,00			La majorité des entreprises sont aidées dans cet OS par un soutien non financier (CO04) Les structures d'appui à l'innovation à travers leurs programmes permettent de toucher un grand nombre d'entreprises. C'est le cas par exemple l'agence de développement de l'innovation. Cependant pour chaque nouvelle année de programmation seules les nouvelles accompagnées sont référencées, la progression du nombre d'entreprises soutenues sera moins forte sur les années à venir.

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
											venir. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	77 000 000,00			45 733 428,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	77 000 000,00			91 463 286,00			
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	27,00			26,00			
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	Plus développées	27,00			29,00			
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			25,00			
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	Entreprises	Plus développées	25,00			29,00			
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			20,00			
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	Entreprises	Plus développées	15,00			30,00			l'écart est important mais le nombre d'entreprises concernées cependant est faible ; écart qui s'explique par la dimension et la nature des investissements innovants dans les entreprises (matériels/immatériels) qui peuvent être très variables et très difficiles à estimer au départ du programme.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 715,00			1 634,00			1 057,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 372,00			2 208,00			1 597,00		

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	23,00			11,00			3,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	41,00			37,00			26,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 697,00			1 531,00			1 055,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 332,00			2 022,00			1 571,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	33 227 545,00			5 767 667,00			632 319,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	53 986 481,00			50 306 394,00			44 648 573,00		
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	21,00			2,00			0,00		
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	27,00			15,00			13,00		
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	15,00			4,00			0,00		
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	26,00			25,00			21,00		
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	18,00			5,00			0,00		
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	27,00			33,00			21,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	1 294,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	1 280,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	14,54					
F	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	0,00					
S	CO26	Recherche et innovation: nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche	7,00					
F	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	0,00					
S	CO28	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour lancer des produits nouveaux pour le marché	11,00					
F	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	0,00					
S	CO29	Recherche et innovation: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien pour introduire des produits nouveaux pour l'entreprise	11,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales, ainsi qu'en stimulant les investissements nécessaires au renforcement des capacités de réaction aux crises dans les services de santé
Objectif spécifique	2 - Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR2	DIRD des entreprises	M€	Plus développées	846,00	2011	950,00			2017-2018 non disponibles Source Ministère de la Recherche et de l'enseignement supérieur A noter cible 2023 atteinte mais avec de fortes variations annuelles

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR2	DIRD des entreprises					1 006,00		1 081,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR2	DIRD des entreprises	1 023,00	

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	4 012,00			2 763,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	4 012,00			8 985,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accompagnement à la création d'entreprise et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	12,00			17,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	12,00			43,00			
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1 000,00			0,00			
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	Entreprises	Plus développées	1 000,00			8 344,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	4 000,00			2 286,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	4 000,00			8 344,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accompagnement à la création d'entreprise et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles	Entreprises	Plus développées	3 612,00			2 361,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
		entreprises bénéficiant d'un soutien									
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	3 612,00			5 948,00			Cet OS concerne le soutien à la création d'entreprises. Un plus grand nombre d'entreprises sont touchées par l'intermédiaire de structures d'appui à la création (pépinières, incubateurs, couveuses) et depuis 2018 par l'intermédiaire d'instruments financiers (prêts d'honneur). Le nombre d'entreprises soutenues peut varier de manière importante suivant la nature de la prestation et sa durée, c'est donc une cible très difficile à estimer au départ du programme
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	9 000 000,00			10 026 494,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	9 000 000,00			32 233 256,00			La programmation des prêts d'honneur en 2018 valorise une contribution privée importante.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	2 331,00			983,00			708,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	4 162,00			1 657,00			1 398,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	14,00			8,00			5,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	37,00			15,00			14,00		
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00			0,00			0,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	2 260,00			955,00			704,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	4 191,00			1 458,00			1 384,00		
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	1 929,00			875,00			673,00		
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	3 738,00			1 570,00			1 386,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	9 837 321,00			1 690 170,00			0,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	25 374 000,00			9 904 807,00			9 324 400,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	500,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	5,00					
F	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00					

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO03	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	495,00					
F	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO05	Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	495,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3a - Favoriser l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique d'idées nouvelles et en stimulant la création de nouvelles entreprises, y compris par le biais des pépinières d'entreprises
Objectif spécifique	3 - Accroître la pérennité des PME nouvellement créées et reprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises	%	Plus développées	69,60	2013	70,50			Le renseignement de cet indicateur était lié à une enquête Sine /INSEE Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises								

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR3	Taux de survie à 3 ans des entreprises nouvellement créées et reprises		

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 1 / 3d**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	500,00			782,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	500,00			710,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			37,00			
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	45,00			57,00			
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	455,00			648,00			
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	455,00			656,00			Le nombre plus important d'entreprises est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde et au déploiement des instruments financiers permettant de toucher plus de bénéficiaires. Une révision des objectifs pourrait être envisagée dans le cadre d'une revue du PO, en tenant compte des équilibres de l'axe et du PO à respecter.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	63,00			70 386 708,00			
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	63,00			95 024 665,00			L'objectif est dépassé de 25% 88M€ sur 66M€ prévus, écart qui paraît cohérent sur cet indicateur financier compte tenu de la difficulté à estimer un prévisionnel sur ce type d'indicateur en raison des taux d'intervention et des assiettes qui peuvent être très variables pour ces types d'investissement.
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	280,00			2 755,00			

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalents temps plein	Plus développées	280,00			3 822,00			Le nombre important d'emplois est lié aux opérations d'accueil des investisseurs notamment en Gironde.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	700,00			417,00			254,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	626,00			507,00			365,00		
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	34,00			10,00			6,00		
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	52,00			45,00			31,00		
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	645,00			322,00			247,00		
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	576,00			488,00			345,00		
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	46 878 859,00			18 037 550,00			4 387 938,00		
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	88 585 831,00			77 754 117,00			42 918 248,00		
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 661,00			176,00			19,00		
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	2 896,00			416,00			198,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	175,00					
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00					
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	17,00					
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00					
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	158,00					
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00					
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	17,33					
F	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO08	Investissement productif: augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	131,00					

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	4 - Accroître la taille des PME

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine	entreprise	Plus développées	250,00	2012	270,00			Cet indicateurs était lié à des enquêtes Banque de France Aquitaine prévues en 2017 et 2023. « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine							250,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR4	ETI industrielles dont le siège social est en Aquitaine		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2B : Indicateurs de résultat pour l'IEJ par axe prioritaire ou partie d'axe prioritaire (article 19, paragraphe 3, et annexes I et II du règlement FSE) - 2 / 8ii**

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00 %	%	%	10 503,00	5 565,00	4 938,00	0,84			0,00	0,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	92,00 %	%	%	3 237,00	1 597,00	1 640,00	0,26			0,00	0,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	36,00 %	%	%	3 767,00	2 078,00	1 689,00	0,77			0,00	0,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	45,00 %	%	%	2 765,00	1 446,00	1 319,00	1,68			0,00	0,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	50,00 %	%	%	929,00	464,00	465,00	0,51			0,00	0,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	Proportion	17,00 %	%	%	933,00	503,00	430,00	1,50			0,00	0,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00 %	%	%	156,00	94,00	62,00	0,48			0,00	0,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	92,00 %	%	%	90,00	50,00	40,00	0,27			0,00	0,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Proportion	36,00 %	%	%	210,00	173,00	37,00	1,63			0,00	0,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	20,00 %	%	%	166,00	93,00	73,00	0,07			0,00	0,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	30,00 %	%	%	74,00	38,00	36,00	0,02			0,00	0,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	Proportion	1,00 %	%	%	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						97,00	54,00	43,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation						0,00	0,00	0,00				0,00	0,00

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								

ID	Indicateur	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants chômeurs qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	28,00	9,00	280,00	156,00	823,00	590,00	2 510,00	2 262,00	1 924,00	1 921,00
CR02	participants chômeurs qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	0,00	1,00	54,00	44,00	209,00	164,00	700,00	686,00	634,00	745,00
CR03	participants chômeurs qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	8,00	5,00	119,00	69,00	381,00	243,00	909,00	750,00	661,00	622,00
CR04	participants chômeurs de longue durée qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO02 chômeurs de longue durée	1,00	0,00	24,00	20,00	136,00	120,00	692,00	614,00	593,00	565,00
CR05	participants chômeurs de longue durée qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	0,00	0,00	8,00	6,00	40,00	45,00	215,00	179,00	201,00	235,00
CR06	participants chômeurs de longue durée qui suivent un enseignement/une formation, ou qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO02 chômeurs de longue durée	1,00	0,00	10,00	7,00	66,00	50,00	236,00	195,00	190,00	178,00
CR07	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent l'intervention soutenue par l'IEJ jusqu'à son terme	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	18,00	17,00	39,00	22,00	26,00	16,00	11,00	7,00
CR08	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui reçoivent une offre d'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	10,00	5,00	15,00	14,00	19,00	15,00	6,00	6,00
CR09	participants inactifs ne suivant ni enseignement ni formation qui suivent un enseignement/une formation, qui obtiennent une qualification, ou qui travaillent, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	CO04 personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	0,00	0,00	9,00	5,00	80,00	13,00	79,00	16,00	5,00	3,00
CR10	participants suivant un complément de formation, un programme de formation menant à une qualification, un apprentissage ou un stage six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	10,00	3,00	40,00	30,00	41,00	34,00	2,00	6,00
CR11	participants exerçant un emploi six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	1,00	0,00	19,00	17,00	13,00	14,00	5,00	5,00
CR12	participants exerçant une activité d'indépendant six mois après la fin de leur participation	CO06 moins de 25 ans	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		16,00	7,00	1,00	0,00	19,00	17,00	13,00	14,00	5,00	5,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015					
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		12 500,00	6 650,00	5 850,00	13 618,00	7 282,00	6 336,00	1,09	1,10	1,08	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée					3 665,00	1 946,00	1 719,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives					517,00	360,00	157,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation					357,00	216,00	141,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans		11 500,00	6 100,00	5 400,00	12 421,00	6 769,00	5 652,00	1,08	1,11	1,05	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)					7 594,00	4 212,00	3 382,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)					4 232,00	2 161,00	2 071,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)					793,00	387,00	406,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)					633,00	327,00	306,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés					451,00	256,00	195,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées					776,00	187,00	589,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement					102,00	56,00	46,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales					4 909,00	2 696,00	2 213,00				0,00	0,00	0,00
	Total général des participants					14 135,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		101,00	71,00	30,00	576,00	380,00	196,00	1 840,00	1 095,00	745,00
CO02	chômeurs de longue durée		56,00	35,00	21,00	61,00	36,00	25,00	353,00	198,00	155,00
CO03	personnes inactives		0,00	0,00	0,00	42,00	21,00	21,00	185,00	142,00	43,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		0,00	0,00	0,00	38,00	20,00	18,00	106,00	69,00	37,00
CO06	moins de 25 ans		86,00	60,00	26,00	497,00	334,00	163,00	1 704,00	1 058,00	646,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		62,00	40,00	22,00	300,00	208,00	92,00	1 009,00	658,00	351,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		31,00	25,00	6,00	195,00	122,00	73,00	657,00	354,00	303,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		4,00	3,00	1,00	83,00	39,00	44,00	213,00	136,00	77,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		5,00	2,00	3,00	56,00	31,00	25,00	213,00	119,00	94,00
CO16	participants handicapés		3,00	1,00	2,00	4,00	2,00	2,00	49,00	29,00	20,00
CO17	autres personnes défavorisées		7,00	1,00	6,00	29,00	12,00	17,00	85,00	26,00	59,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		5,00	3,00	2,00	0,00	0,00	0,00	29,00	12,00	17,00
CO19	personnes venant de zones rurales		27,00	19,00	8,00	191,00	123,00	68,00	666,00	428,00	238,00
	Total général des participants		101,00			618,00			2 025,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée		6 137,00	3 231,00	2 906,00	4 964,00	2 505,00	2 459,00
CO02	chômeurs de longue durée		1 684,00	896,00	788,00	1 511,00	781,00	730,00
CO03	personnes inactives		265,00	183,00	82,00	25,00	14,00	11,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation		188,00	113,00	75,00	25,00	14,00	11,00
CO06	moins de 25 ans		5 582,00	3 018,00	2 564,00	4 552,00	2 299,00	2 253,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)		3 529,00	1 905,00	1 624,00	2 694,00	1 401,00	1 293,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)		1 828,00	936,00	892,00	1 521,00	724,00	797,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)		270,00	127,00	143,00	223,00	82,00	141,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)		335,00	170,00	165,00	24,00	5,00	19,00
CO16	participants handicapés		242,00	134,00	108,00	153,00	90,00	63,00
CO17	autres personnes défavorisées		385,00	94,00	291,00	270,00	54,00	216,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement		56,00	36,00	20,00	12,00	5,00	7,00
CO19	personnes venant de zones rurales		2 245,00	1 209,00	1 036,00	1 780,00	917,00	863,00
	Total général des participants		6 402,00			4 989,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8ii - Intégration durable sur le marché du travail des jeunes (IEJ), en particulier ceux qui sont sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation, y compris les jeunes exposés à l'exclusion sociale et ceux issus de groupes marginalisés, en mettant notamment en œuvre la garantie pour la jeunesse

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 8iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					60,00	29,00	31,00					0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					35,00	11,00	24,00					0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					74,00	55,00	19,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					473,00	237,00	236,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00 %	%	0,00	0,00	0,00	0,00				0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00					0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	21,00	14,00	5,00	14,00	3,00	3,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	1,00	8,00	8,00	14,00	2,00	1,00	0,00	1,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	55,00	18,00	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	109,00	95,00	101,00	106,00	27,00	34,00	0,00	1,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	Nombre (ETP)		Nombre	7 000,00			0,10			675,00	0,00	0,00	675,00			
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	Nombre (entreprises)		Nombre	140,00			6,00			840,00	0,00	0,00	840,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017								
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	Total	Cumulé		Total	Total annuel		Qualitative	
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Total	Cumulé		Total	Total annuel	
AQR14	Nombre d'emplois salariés créés avec le soutien du FSE	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQR15	Nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 8iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	2 300,00	1 000,00	130,00	610,00	269,00	341,00	0,27	0,27	2,62	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				220,00	96,00	124,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				510,00	263,00	247,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				385,00	194,00	191,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	2 300,00	1 200,00	1 100,00	1 022,00	586,00	436,00	0,44	0,49	0,40	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	3 400,00	1 800,00	1 600,00	343,00	252,00	91,00	0,10	0,14	0,06	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				99,00	39,00	60,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				7,00	3,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				438,00	259,00	179,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				696,00	420,00	276,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				960,00	416,00	544,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				342,00	151,00	191,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				88,00	43,00	45,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				325,00	156,00	169,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				33,00	24,00	9,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				772,00	506,00	266,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	880,00			0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants					2 142,00								

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	11,00	6,00	5,00	253,00	121,00	132,00	251,00	99,00	152,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	1,00	1,00	0,00	103,00	48,00	55,00	99,00	43,00	56,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	1,00	1,00	0,00	145,00	77,00	68,00	236,00	98,00	138,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	131,00	70,00	61,00	157,00	54,00	103,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	57,00	46,00	11,00	274,00	168,00	106,00	398,00	204,00	194,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	19,00	17,00	2,00	92,00	68,00	24,00	128,00	82,00	46,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	37,00	18,00	19,00	49,00	16,00	33,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7,00	3,00	4,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	5,00	4,00	1,00	204,00	118,00	86,00	145,00	79,00	66,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	26,00	23,00	3,00	208,00	119,00	89,00	271,00	150,00	121,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	38,00	26,00	12,00	260,00	129,00	131,00	455,00	168,00	287,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	89,00	47,00	42,00	162,00	46,00	116,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	27,00	13,00	14,00	39,00	16,00	23,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	3,00	1,00	2,00	138,00	68,00	70,00	112,00	45,00	67,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	20,00	16,00	4,00	11,00	6,00	5,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	66,00	53,00	13,00	207,00	127,00	80,00	280,00	165,00	115,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		69,00			672,00			885,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	86,00	39,00	47,00	9,00	4,00	5,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	17,00	4,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	122,00	87,00	35,00	6,00	0,00	6,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	97,00	70,00	27,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	266,00	147,00	119,00	27,00	21,00	6,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	100,00	82,00	18,00	4,00	3,00	1,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	13,00	5,00	8,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	62,00	42,00	20,00	22,00	16,00	6,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	179,00	123,00	56,00	12,00	5,00	7,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	199,00	89,00	110,00	8,00	4,00	4,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	60,00	36,00	24,00	31,00	22,00	9,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	12,00	6,00	6,00	10,00	8,00	2,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	53,00	31,00	22,00	19,00	11,00	8,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	2,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	219,00	161,00	58,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		474,00			42,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	8iii - l'emploi indépendant, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises, y compris les micro, petites et moyennes entreprises innovantes

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10ii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019	
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes								
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé		Total annuel		Qualitative		
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées	(participant)			15,00												

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017									
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative		
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées																

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015									
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Qualitative		
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées																

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR13	Part des étudiants sortis de l'enseignement supérieur sans diplôme	Plus développées						

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10ii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				0,00	0,00	0,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					0,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00			0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		0,00			0,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10ii - Amélioration de la qualité, de l'efficacité et de l'accès à l'enseignement supérieur et équivalent afin d'accroître la participation et les niveaux de qualification, notamment des groupes défavorisés

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
AQR1b	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	établissements	10,00			2,00	0,00	0,00	0,20			2,00		
AQR1d	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	établissements	15,00			2,00	0,00	0,00	0,13			2,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												
AQR1b	Nombre d'établissements de l'enseignement supérieur impliqués	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AQR1d	Nombre d'opérations en direction des lycéens issus des territoires les plus en difficultés	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main-d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2A : Indicateurs de résultat communs pour le FSE (par axe prioritaire, priorité d'investissement, et par catégorie de région). Les données relatives à tous les indicateurs de résultat communs pour le FSE (avec et sans valeur cible) doivent être ventilées par sexe. Pour un axe prioritaire d'assistance technique, seuls les indicateurs communs pour lesquels une valeur cible a été définie doivent être communiqués - 2 / 10iii**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Indicateurs de réalisation communs utilisés comme base pour la fixation des valeurs cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
					Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées					40,00	30,00	10,00						0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées					2 195,00	874,00	1 321,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées					10 540,00	4 586,00	5 954,00						0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	75,00 %	%	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					2 351,00	1 090,00	1 261,00						0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	CO01 chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Proportion	40,00 %	%	0,00	0,00	0,00	0,00					0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées					1 388,00	498,00	890,00						0,00	0,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées					0,00	0,00	0,00						0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018		2017		2016		2015		2014	
			Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
CR01	participants inactifs engagés dans la recherche d'un emploi au terme de leur participation,	Plus développées	0,00	0,00	0,00	1,00	17,00	9,00	13,00	0,00	0,00	0,00
CR02	participants suivant un enseignement ou une formation au terme de leur participation	Plus développées	26,00	2,00	291,00	481,00	422,00	689,00	135,00	149,00	0,00	0,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	130,00	67,00	2 138,00	2 116,00	1 952,00	3 274,00	357,00	494,00	9,00	3,00
CR03	participants obtenant une qualification au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	63,00	23,00	425,00	451,00	509,00	659,00	79,00	114,00	14,00	14,00
CR04	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR05	participants défavorisés à la recherche d'un emploi, suivant un enseignement, une formation, une formation menant à une qualification, ou exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Plus développées	14,00	14,00	184,00	307,00	254,00	467,00	39,00	98,00	7,00	4,00
CR06	participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR07	participants jouissant d'une meilleure situation sur le marché du travail six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR08	participants de plus de 54 ans exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CR09	participants défavorisés exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, six mois après la fin de leur participation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019							
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées	(participant)			8,00													
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées	(participant)			82,00													
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées	(participant)			19,00													

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées																	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées																	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées																	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative			
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées																	
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées																	
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées																	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014										
			Cumulé			Total annuel			Qualitative				
AQR11	Taux de rupture dans les formations	Plus développées											
AQR12	Taux de satisfaction des stagiaires qui ont bénéficié d'un conseil et/ou d'un accompagnement en matière d'orientation	Plus développées											
AQR1c	Taux de rupture en Apprentissage	Plus développées											

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 2 / 10iii

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	18 000,00	9 000,00	9 000,00	20 074,00	8 039,00	12 035,00	1,12	0,89	1,34	0,00	0,00	0,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées				4 148,00	1 688,00	2 460,00				0,00	0,00	0,00
CO03	personnes inactives	Plus développées				301,00	169,00	132,00				0,00	0,00	0,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				107,00	67,00	40,00				0,00	0,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées				89,00	26,00	63,00				0,00	0,00	0,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	5 100,00	2 600,00	2 500,00	9 615,00	4 472,00	5 143,00	1,89	1,72	2,06	0,00	0,00	0,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées				1 049,00	375,00	674,00				0,00	0,00	0,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées				11,00	7,00	4,00				0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées				10 211,00	4 368,00	5 843,00				0,00	0,00	0,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées				5 880,00	2 163,00	3 717,00				0,00	0,00	0,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées				1 699,00	569,00	1 130,00				0,00	0,00	0,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées				2 404,00	855,00	1 549,00				0,00	0,00	0,00
CO16	participants handicapés	Plus développées				1 073,00	492,00	581,00				0,00	0,00	0,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées				1 286,00	391,00	895,00				0,00	0,00	0,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées				104,00	57,00	47,00				0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées				5 413,00	2 088,00	3 325,00				0,00	0,00	0,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées				0,00						0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées				0,00						0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées				0,00						0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées				0,00						0,00		
	Total général des participants					20 486,00						0,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	347,00	215,00	132,00	6 940,00	2 735,00	4 205,00	10 879,00	4 244,00	6 635,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	37,00	25,00	12,00	1 189,00	470,00	719,00	2 415,00	963,00	1 452,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	56,00	37,00	19,00	19,00	7,00	12,00	135,00	62,00	73,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	3,00	1,00	2,00	59,00	31,00	28,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26,00	7,00	19,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	197,00	145,00	52,00	2 769,00	1 263,00	1 506,00	5 079,00	2 351,00	2 728,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	14,00	5,00	9,00	458,00	161,00	297,00	543,00	195,00	348,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	232,00	145,00	87,00	3 359,00	1 402,00	1 957,00	5 568,00	2 317,00	3 251,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	93,00	56,00	37,00	1 957,00	695,00	1 262,00	3 090,00	1 107,00	1 983,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	47,00	28,00	19,00	693,00	243,00	450,00	836,00	252,00	584,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	41,00	22,00	19,00	821,00	273,00	548,00	1 422,00	500,00	922,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	13,00	2,00	11,00	204,00	99,00	105,00	572,00	261,00	311,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	21,00	7,00	14,00	407,00	128,00	279,00	666,00	197,00	469,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	13,00	8,00	5,00	33,00	19,00	14,00	48,00	25,00	23,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	121,00	62,00	59,00	1 941,00	760,00	1 181,00	2 882,00	1 055,00	1 827,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00			0,00		
	Total général des participants		425,00			6 959,00			11 040,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Plus développées	1 865,00	819,00	1 046,00	43,00	26,00	17,00
CO02	chômeurs de longue durée	Plus développées	486,00	214,00	272,00	21,00	16,00	5,00
CO03	personnes inactives	Plus développées	77,00	52,00	25,00	14,00	11,00	3,00
CO04	personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	44,00	34,00	10,00	1,00	1,00	0,00
CO05	personnes exerçant un emploi, y compris les indépendants	Plus développées	51,00	15,00	36,00	12,00	4,00	8,00
CO06	moins de 25 ans	Plus développées	1 556,00	702,00	854,00	14,00	11,00	3,00
CO07	plus de 54 ans	Plus développées	25,00	10,00	15,00	9,00	4,00	5,00
CO08	participants de plus de 54 ans qui sont sans emploi, y compris les chômeurs de longue durée, ou personnes inactives ne suivant ni enseignement ni formation	Plus développées	8,00	5,00	3,00	3,00	2,00	1,00
CO09	titulaires d'un diplôme de l'enseignement primaire (CITE 1) ou du premier cycle de l'enseignement secondaire (CITE 2)	Plus développées	1 008,00	479,00	529,00	44,00	25,00	19,00
CO10	titulaires d'un diplôme du deuxième cycle de l'enseignement secondaire (CITE 3) ou de l'enseignement postsecondaire non supérieur (CITE 4)	Plus développées	724,00	296,00	428,00	16,00	9,00	7,00
CO11	titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur (CITE 5 à 8)	Plus développées	116,00	40,00	76,00	7,00	6,00	1,00
CO15	migrants, participants d'origine étrangère, minorités (y compris les communautés marginalisées telles que les Roms)	Plus développées	111,00	54,00	57,00	9,00	6,00	3,00
CO16	participants handicapés	Plus développées	227,00	98,00	129,00	57,00	32,00	25,00
CO17	autres personnes défavorisées	Plus développées	173,00	49,00	124,00	19,00	10,00	9,00
CO18	personnes sans domicile fixe ou confrontées à l'exclusion de leur logement	Plus développées	10,00	5,00	5,00	0,00	0,00	0,00
CO19	personnes venant de zones rurales	Plus développées	446,00	194,00	252,00	23,00	17,00	6,00
CO20	nombre de projets partiellement ou intégralement mis en œuvre par des partenaires sociaux ou des organisations non gouvernementales	Plus développées	0,00			0,00		
CO21	nombre de projets consacrés à la participation durable et à la progression des femmes dans l'emploi	Plus développées	0,00			0,00		
CO22	nombre de projets ciblés sur les administrations ou les services publics aux niveaux national, régional ou local	Plus développées	0,00			0,00		
CO23	nombre de micro, petites et moyennes entreprises (y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale) bénéficiant d'un soutien	Plus développées	0,00			0,00		
	Total général des participants		1 993,00			69,00		

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
Priorité d'investissement	10iii - Une meilleure égalité d'accès à l'apprentissage tout au long de la vie pour toutes les catégories d'âges dans un cadre formel, non formel ou informel, la mise à niveau des savoirs, des aptitudes et des compétences de la main- d'œuvre et la promotion de parcours d'apprentissage souples passant notamment par une orientation professionnelle et la validation des compétences acquises

Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 2

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019			
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	projet	300,00			164,00	0,00	0,00	0,55				30,00		

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes												
AQR1a	Nombre de projets liés à l'orientation et à la formation	Plus développées	25,00			20,00	0,00	0,00	89,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	Ménages	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	nombre	Plus développées	0,00			0,00	0,00	0,00	Opérations non encore programmées au 31/12/2018 A noter que pour cet indicateurs également retenu dans le cadre de performance, le cadre de performance de l'Axe 3 a fait l'objet d'une modification en 2018, notamment pour tenir compte des retards de mise en oeuvre du THD par la mise en place d'un KIS (étape de mise en oeuvre) pour 2018 qui correspond aux 5 analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO10	Infrastructures TIC: ménages supplémentaires bénéficiant d'un accès à large bande d'au moins 30 Mbps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQC1	Nombre de nouvelles prises installées dans les zones prioritaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2a - Étendre le déploiement de la large bande et la diffusion de réseaux à grande vitesse et soutenir l'adoption des technologies et réseaux émergents pour l'économie numérique
Objectif spécifique	1 - Accroître la couverture des zones prioritaires du territoire en réseau très haut débit (THD)

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	%	Plus développées	0,00		0,00			2014-2015 valeur de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Une nouvelle plateforme de suivi du THD (Pigma) à l'échelle Nouvelle Aquitaine est en cours de mise en place- Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique							3,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR5	Part des ménages et des établissements ayant accès au THD en fibre optique	3,40	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	105,00			69,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	105,00			86,00			Dans le cadre du dispositif chèque transformation numérique

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	56,00	0,00	0,00	22,00	0,00	0,00	5,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	75,00	0,00	0,00	55,00	0,00	0,00	29,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2b - Développer des produits et des services TIC, le commerce en ligne, et améliorer la demande de TIC
Objectif spécifique	2 - Augmenter les usages avancés des technologies numériques par les entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	%	Plus développées	52,00	2011	68,00			Le renseignement de cet indicateur était lié à une enquête spécifique Aquitaine (AEC) « Les données ne sont plus disponibles suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC							52,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR6	Taux de PME déclarant des usages avancés des TIC	52,00	

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 3 / 2c**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	39,00		17,00			
S	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	Plus développées	39,00		26,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AQIC2	7,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00
S	AQIC2	20,00	0,00	0,00	19,00	0,00	0,00	12,00	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC2	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC2	19,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
Priorité d'investissement	2c - Renforcer les applications TIC dans les domaines de l'administration en ligne, de l'apprentissage en ligne, de l'intégration par les technologies de l'information, de la culture en ligne et de la santé en ligne (télésanté)
Objectif spécifique	3 - Accroître l'offre de services numériques à destination du public, améliorer leur qualité et leur appropriation

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	%	Plus développées	7,80	2011	60,00			2014-2015 valeur de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles							7,80	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR7	Part de la population habitant une commune proposant le télépaiement de prestations aux familles	7,80	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,00			13,60			
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	Plus développées	18,00			18,10			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	88 000,00			53 301,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	88 000,00			86 247,00			12 opérations programmées dont certaines à haut rendement énergétique (ex 4 méthaniseurs, 2 récupérations de chaleur) qui expliquent un dépassement des cibles

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	7,70	0,00	0,00	6,00			0,00		
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	17,60	0,00	0,00	13,40			11,30		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	12 338,00	0,00	0,00	8 768,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	76 728,00	0,00	0,00	55 063,00			37 466,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	0,00					
S	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	3,68					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	8 126,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4a - Favoriser la production et la distribution d'énergie provenant de sources renouvelables
Objectif spécifique	1 - Accroître la production d'énergies renouvelables à partir de la biomasse, de la géothermie et des ressources marines et solaires

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)	GWh	Plus développées	11 926,00	2010	14 300,00			2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine (OREA) « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)							11 926,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR8	Production de chaleur renouvelable (Bois énergie dans l'industrie et le tertiaire, méthanisation, géothermie)	11 926,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7,00			5,00			
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	7,00			7,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 000,00			6 816,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	18 000,00			18 100,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3,00	0,00	0,00	2,00			1,00		
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	7,00	0,00	0,00	7,00			4,00		
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	4 519,00	0,00	0,00	2 547,00			0,00		
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	18 100,00	0,00	0,00	18 100,00			5 639,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00					
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4b - Favoriser l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables dans les entreprises
Objectif spécifique	2 - Réduire l'intensité énergétique des entreprises

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire	Gwh/€	Plus développées	4 446,00	2010	4 000,00			2014-2015 valeurs de référence 2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine (OREA) « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire							4 446,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR9	Intensité énergétique des secteurs de l'industrie et du tertiaire	4 446,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	7 500,00			2 753,00			
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Ménages	Plus développées	7 500,00			3 737,00			
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	260,00			0,00			
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	kWh/an	Plus développées	260,00			138,00			
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10 000,00			6 671,00			
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO2eq	Plus développées	10 000,00			3 908,00			
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	Plus développées	70,00			48,00			
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	Plus développées	70,00			48,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	2 753,00			1 121,00	0,00	0,00	7,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	3 536,00			1 654,00	0,00	0,00	47,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	138,70			138,70	0,00	0,00	138,70	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	6 671,00			226,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	3 612,00			869,00	0,00	0,00	97,00	0,00	0,00
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	48,00			44,00	0,00	0,00	44,00	0,00	0,00
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	48,00			44,00	0,00	0,00	44,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO32	Efficacité énergétique: Diminution de la consommation annuelle d'énergie primaire des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO34	Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Diminution annuelle estimée des émissions de gaz à effet de serre	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4c - Soutenir l'efficacité énergétique, la gestion intelligente de l'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques, y compris dans les bâtiments publics et dans le secteur du logement
Objectif spécifique	3 - Accroître l'efficacité énergétique pour réduire la consommation finale d'énergie des bâtiments publics et du logement

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	kWh/m <sup>2</sup>	Plus développées	184,00	2010	160,00			2014-2015 valeur de référence 2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine (OREA) « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé							184,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR10	Consommation énergétique du logement social et privé	184,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 4e**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	10,00			3,00			
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	Plus développées	10,00			7,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	2,00			2,00			0,00		
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	2,00			2,00			1,00		

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	0,00					
S	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	0,00					

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	4e - Favoriser les stratégies de développement à faible émission de carbone pour tous les types de territoires, en particulier les zones urbaines, y compris la promotion d'une mobilité urbaine multimodale durable et des mesures d'adaptation au changement climatique destinées à l'atténuer
Objectif spécifique	4 - Accroître la fréquentation des modes durables de déplacements

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période	usagers/semaine	Plus développées	139 168,00	2013	146 000,00			2015-2014 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une enquête spécifique « Les mêmes données ne sont plus disponibles à la même échelle suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été modifiée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact. A noter cependant que la fréquentation annuelle des 2 pôles aménagés connaît un accroissement 2016/ 2017 de 11%à12%

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période							146 000,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR11	Fréquentation des Ter (montées et descentes) dans les pôles d'échanges multimodaux créés et/ou aménagés pendant la période	146 000,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 5a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			182 619,00			
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	Personnes	Plus développées	1 300 000,00			664 412,00			nb Les populations concernées dépendent des communes qui portent le projet - une possibilité de doublon existe et sera vérifié par l'intermédiaire d'un SIG à l'occasion de l'état des lieux préparatoire aux études d'impact en 2019.
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			376 091,00			
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	habitant	Plus développées	190 000,00			615 325,00			nb Les populations concernées dépendent des communes qui portent le projet - une possibilité de doublon existe et sera vérifié par l'intermédiaire d'un SIG à l'occasion de l'état des lieux préparatoire aux études d'impact en 2019.

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	123 184,00			90 109,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	646 087,00			566 087,00	0,00	0,00	383 572,00	0,00	0,00
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	268 595,00			268 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	615 325,00			339 941,00	0,00	0,00	268 595,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO20	Prévention et gestion des risques: Population bénéficiant de mesures de protection contre les inondations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC5	Population bénéficiant de mesures de protection contre la pollution des eaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	5a - Soutenir les investissements en faveur de l'adaptation au changement climatique, y compris les approches fondées sur les écosystèmes
Objectif spécifique	5 - Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	%	Plus développées	76,00	2013	90,00			2014-2015 valeur de référence 2014/2015 valeurs de référence Le renseignement de cet indicateur était lié à une source Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle Aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé							76,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR12	Part (en%) de la population des communes exposées protégées par un un plan de prévention approuvé	76,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6c**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			435 000,00			moyenne de fréquentation sur 2 années de fonctionnement
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	Visites/an	Plus développées	400 000,00			400 000,00			
F	AQIC6	Surface utile construite	m²	Plus développées	986,00			986,00			
S	AQIC6	Surface utile construite	m²	Plus développées	986,00			986,00			superficie correspondant à la zone 2, zone du fac similé, soit 12,8% sur la surface de Lascaux IV (initialement PO 7700m²)

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	435 000,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00			400 000,00	0,00	0,00	400 000,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	986,00			986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00			986,00	0,00	0,00	986,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO09	Tourisme durable: augmentation du nombre escompté de visites aux sites recensés au titre du patrimoine culturel ou naturel et aux attractions bénéficiant d'un soutien	400 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC6	Surface utile construite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC6	Surface utile construite	986,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	6 - Développer le tourisme autour d'un patrimoine culturel exceptionnel : le site de la grotte préhistorique de Lascaux

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	nuitée	Plus développées	1 020 364,00	2013	1 100 000,00			Source Observatoire économie Touristique Dordogne

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	1 040 025,00		1 061 700,00		1 017 551,00		1 031 982,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR13	Nombre de nuitées hôtelières en Dordogne	1 036 810,00	

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 4 / 6d**

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations	
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			0,00			
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	points de fragmentation	Plus développées	50,00			3,00			Pas d'opération sur trame verte programmée à ce jour avec cette nature de travaux
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			31,00			
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	obstacles	Plus développées	250,00			54,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	2,00			2,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	3,00			3,00	0,00	0,00	2,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC7	Nombre de points de fragmentation aménagés ou supprimés (trame verte)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC8	Nombres d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	7 - Préserver et restaurer la biodiversité et les continuités écologiques

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	hectare	Plus développées	2 416 500,00	2014	2 416 500,00			2014-2015 valeur de référence Le renseignement de cet indicateur était lié au suivi du SRCAE Aquitaine- Le schéma a été révisé dans le cadre du Sradet nouvelle Aquitaine « Les données ne sont plus disponibles à l'échelle aquitaine suite à la fusion des régions, l'étude permettant de récolter la donnée ayant été arrêtée. Cet indicateur devra être reconsidéré. » - - Ce chantier est inscrit dans la feuille de route évaluation et fait partie des premiers travaux à mener en parallèle avec le lancement des évaluations d'impact

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE							2 416 500,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR14	Superficie des continuités écologiques majeures, cartographiées dans le SRCE	2 416 500,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 8a**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m <sup>2</sup>	Plus développées	50 000,00			3 693,00			
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	m <sup>2</sup>	Plus développées	50 000,00			6 722,00			8 opérations de constructions ou réhabilitation

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	3 193,00	0,00	0,00	887,00	0,00	0,00	637,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	3 176,00	0,00	0,00	1 187,00	0,00	0,00	887,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQIC9	Espaces bâtis construits ou réhabilités à des fins d'activités économiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	8a - Soutenir la création de pépinières d'entreprises ainsi que les aides à l'investissement en faveur des indépendants, des microentreprises et de la création d'entreprise
Objectif spécifique	1 - Créer des activités économiques dans les quartiers urbains en difficulté

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	Etablissement	Plus développées	17 326,00	2012	19 058,00			2014-2015 valeurs de référence

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires							7 915,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR15	Nombre d'établissements dans les quartiers prioritaires	7 915,00	

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 5 / 9b**

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00			
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	Personnes	Plus développées	130 000,00			110 382,00			habitants vivant dans les quartiers prioritaires des 12 agglomérations concernés par une stratégie urbaine intégrée
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m <sup>2</sup>	Plus développées	63 000,00			54 002,00			5 projets d'investissements terminés fin 2018
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m <sup>2</sup>	Plus développées	63 000,00			67 095,00			nb : 9 dossiers concernant l'ingénierie de projet urbain et 7 dossiers concernant des investissements, aménagement ou création de services

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1)	ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00	110 382,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	13 361,00	0,00	0,00	9 149,00	0,00	0,00	748,10	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	32 791,00	0,00	0,00	13 361,00	0,00	0,00	9 149,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO37	Développement urbain: population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées	101 492,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
Priorité d'investissement	9b - Fournir un soutien à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés défavorisées en zones urbaines et rurales
Objectif spécifique	2 - Améliorer les conditions de vie des quartiers urbains en difficulté par leur réhabilitation physique

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	%	Plus développées	80,40	2011	90,00			2014-2015 valeur de référence

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants							80,40	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
IR16	Taux d'équipement des quartiers prioritaires rapporté au taux d'équipement des EPCI* englobants	80,40	

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

**Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER) - 6**

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

(1) ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2019 Total	2019 Hommes	2019 Femmes	Observations
F	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comités de suivi et de sélection	40,00			31,00	0,00	0,00	
S	IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre	réunions des comités de suivi et de sélection	40,00			40,00	0,00	0,00	Prévu de 2014 à 2016
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits	1 600,00			1 572,00	0,00	0,00	
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	dossiers instruits	1 600,00			1 600,00	0,00	0,00	dossiers FEDER 2014 à 2020
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds	7,00			5,00	0,00	0,00	
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	plan annuel interfonds	7,00			5,00	0,00	0,00	
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP	50,00			58,42	0,00	0,00	44,87FEDER+13,55FSE fin 2019
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	ETP	50,00			50,00			

(1) S = Valeur cumulée — réalisations devant résulter des opérations sélectionnées [prévisions fournies par les bénéficiaires], F = Valeur cumulée — réalisations résultant des opérations [réalisation effective]

(1) ID	Indicateur	2018 Total	2018 Hommes	2018 Femmes	2017 Total	2017 Hommes	2017 Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes
F	IRAT1	25,00	0,00	0,00	16,00	0,00	0,00	11,00	0,00	0,00
S	IRAT1	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00	40,00	0,00	0,00
F	IRAT2	1 343,00	0,00	0,00	1 113,00	0,00	0,00	782,00	0,00	0,00
S	IRAT2	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00	1 600,00	0,00	0,00
F	IRAT3	4,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
S	IRAT3	4,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	2,00	0,00	0,00
F	IRAT4	40,79			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT4	40,79			47,40	0,00	0,00	47,40	0,00	0,00

(1) ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT1	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT2	Nombre de dossiers instruits	600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT3	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FSE)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO	47,40	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 1**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023	%		0,00	2014	100,00	0,00		18/19 cibles 2018
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet	jour		149,00	2013	122,00	0,00		nb jours à compter de la réception du dossier complet

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023	95,00							
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet	70,00							

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union européenne en Aquitaine

**Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique - 6 / 2**

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2019 Total	2019 Qualitative	Observations
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	nombre de visiteur unique		30 063,00	2013	36 075,00	47 572,00		nouveau site web europe-en-nouvelle-aquitaine.eu depuis dec 2017 référence 2017= nbre de visiteurs pour le mois de décembre 2017 référence 2018 = Nombre d'utilisateurs uniques : 31 051 du 1er janvier au 31 décembre 2018 47 572 au 31/12 2019

ID	Indicateur	2018 Total	2018 Qualitative	2017 Total	2017 Qualitative	2016 Total	2016 Qualitative	2015 Total	2015 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	31 051,00		2 693,00		0,00		0,00	

ID	Indicateur	2014 Total	2014 Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu	0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

**Tableau 4A : Indicateurs de réalisation communs pour le FSE et l'IEJ - 7**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

ID	Indicateur	Catégorie de région	2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes

**Tableau 4B: Indicateurs de réalisation spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure	Valeur cible (2023)			Valeur cumulée			Taux de réalisation			2019		
				Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		réunions des comité de suivi et de sélection	40,00			56,00	0,00	0,00	1,40			31,00	0,00	0,00
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		dossiers instruits	1 600,00			2 915,00	0,00	0,00	1,82			1 572,00	0,00	0,00
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		ETP	50,00			112,77	0,00	0,00	2,26			58,42	0,00	0,00
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		plan annuel interfonds	7,00			9,00	0,00	0,00	1,29			5,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018			2017			2016			2015			2014		
			Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
IRAT1	Nombre d'instances de pilotage et de mise en oeuvre		25,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IRAT2	Nombre de dossiers instruits		1 343,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IRAT4	Nombre équivalent temps plein (ETP) dédié à la gestion du PO		54,35			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
IRAT5	Nombre de plan sur les activités d'information et de communication (commun au FEDER)		4,00			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	1 - Garantir l'efficacité du pilotage du programme

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 1**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019					
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel		
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		Proportion (%)		Proportion	100,00						0,00	0,00%	0,00%	0,00	0,00%	0,00%
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		Nombre (jour)		Nombre	122,00			0,57%			70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		95,00%	0,00%	0,00%	95,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		70,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015								
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative	
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014					
			Cumulé			Total annuel		
AT1	Atteindre les cibles fixées par le cadre de performance pour chaque axe en 2018 et 2023		0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	
AT3	Réduire le délai moyen d'instruction d'un dossier complet		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
Objectif spécifique	2 - Accroître l'efficacité de la communication sur l'intervention de l'Union Européenne en Aquitaine

**Tableau 2C : Indicateurs de résultat spécifiques au programme pour le FSE et l'IEJ - 7 / 2**

ID	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateurs de réalisation utilisés comme base pour la fixation des cibles	Unité de mesure pour les valeurs de référence et les valeurs cibles	Valeur cible (2023)			Taux de réalisation			2019						
						Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		Nombre (nombre de visiteur unique)		Nombre	36 075,00			2,18%			78 623,00	0,00	0,00	47 572,00			

ID	Indicateur	Catégorie de région	2018						2017							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			31 051,00	0,00	0,00	31 051,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2016						2015							
			Cumulé			Total annuel			Qualitative	Cumulé			Total annuel			Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

ID	Indicateur	Catégorie de région	2014						
			Cumulé			Total annuel			Qualitative
AT2	Fréquentation du site europe-en-aquitaine.eu		Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	
			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

**Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises**

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	3 494
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	154
CO03 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions	0
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	3 340
CO05 - Investissement productif: nombre de nouvelles entreprises bénéficiant d'un soutien	920

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2019 Cumul total	2019 Cumul - hommes	2019 Cumul - femmes	2019 Total annuel	2019 Total annuel - hommes	2019 Total annuel - femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 430,00					
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	189 765 266,92					
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20 684,00	8 308,00	12 376,00	0,00	0,00	0,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ	Plus développées	13 618,00	7 282,00	6 336,00	0,00	0,00	0,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	42 622 328,25					
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ	Plus développées	18 123 376,07					
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	69,00					
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	21 802 480,49					
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5,00					
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées	17,00					
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	13,60					
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	2 753,00					
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	83 995 287,63					
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	48,00					
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	3,00					
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00					
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	9 965 715,30					
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	25 591,00					

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2018 Cumul total	2017 Cumul total	2016 Cumul total	Observations
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	5 058,00	6 158,00		
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	104 819 951,14	46 527 256,79		
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	20 684,00	20 326,00	13 133,00	
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ	Plus développées	13 618,00	13 517,00	12 941,00	
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	29 512 309,78	11 599 648,20		
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ	Plus développées	9 309 482,03	0,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	56,00	22,00		
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	21 317 664,26	7 769 742,77		
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5,00	0,00		
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées	0,00	0,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	7,70	6,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	2 753,00	1 121,00		
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	70 686 575,71	27 684 575,02		
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	48,00	44,00		
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	2,00	2,00		
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00	986,00		
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	8 251 390,41	3 574 416,79		
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	13 361,00	1 448,00		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées		
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées		
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	2 003,00	52,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ	Plus développées	11 101,00	4 964,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées		
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ	Plus développées		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées		
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées		
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées		
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées		
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées		
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	2015 Cumul total	2014 Cumul total
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées		
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées		
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées		
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées		

Axe prioritaire	Type d'indicateur	Identificateur	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018 - Total	Valeur intermédiaire pour 2018 - Hommes	Valeur intermédiaire pour 2018 - Femmes	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes
1	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	2 430,00			11 252,00		
1	F	IF1	Indicateur financier Axe1 Cadre de performance	euro	FEDER	Plus développées	77 851 897,40			528 085 150,00		
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	FSE	Plus développées	8 500,00	4200,00	4300,00	18 300,00	9 000,00	9 300,00
2	O	CO01	chômeurs, y compris les chômeurs de longue durée	Number	IEJ		10900	5800	5100	12 500,00	6 650,00	5 850,00
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	FSE	Plus développées	14 315 293,42			134 625 770,00		
2	F	IF2	Indicateur financier axe 2 cadre de performance	€	IEJ		18 285 021,96			31 784 403,00		
3	O	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Enterprises	FEDER	Plus développées	35			105,00		
3	F	IF3	Indicateur financier Axe 3 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	25 069 898,00			66 405 872,00		
3	I	AQC1b	Nombre d'analyses préparatoires réalisées au titre de la procédure « grand projet » par le contractant externe et validées par l'Autorité de gestion	analyse préparatoire	FEDER	Plus développées	5			5,00		
3	O	AQIC2	Nombre de nouveaux services publics numériques (e-service) réalisés et/ou améliorés à destination des aquitains	nombre	FEDER	Plus développées				39,00		
4	O	CO30	Énergies renouvelables: Capacités supplémentaires de production d'énergies renouvelables	MW	FEDER	Plus développées	4,00			18,00		
4	O	CO31	Efficacité énergétique: Nombre de ménages dont le classement en matière de consommation énergétique s'est amélioré	Households	FEDER	Plus développées	3 000,00			7 500,00		
4	F	IF4	Indicateur financier Axe 4 Cadre de performance	millions d'euros	FEDER	Plus développées	56 715 178,45			379 050 425,00		
4	O	AQIC3	Niveau de performance énergétique des bâtiments publics	kWh/m²	FEDER	Plus développées	50,00			70,00		
4	O	AQIC4	Nombre de pôles d'échanges multimodaux ferroviaires créés et/ou aménagés	pôle d'échange	FEDER	Plus développées	2,00			10,00		
4	O	AQIC6	Surface utile construite	m²	FEDER	Plus développées	986,00			986,00		
5	F	IF5	Indicateur financier Axe 5 Cadre de performance	millions d'euro	FEDER	Plus développées	5 999 300,53			38 000 000,00		
5	O	AQICa	Copropriétés, bâtiments publics, espaces publics construits ou réhabilités	m²	FEDER	Plus développées	2 200,00			63 000,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

**Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme**

[telles que définies dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 (Modèle pour la transmission des données financières)]

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
1	FEDER	Plus développées	Total	493 037 000,00	31,85%	425 386 407,20	86,28%	200 740 620,46	260 088 281,82	52,75%	253
2	FSE	Plus développées	Total	134 625 770,00	50,00%	144 956 355,91	107,67%	131 538 683,59	61 861 543,16	45,95%	689
2	IEJ		Total	31 784 403,00	66,67%	33 706 192,88	106,05%	32 142 106,08	21 308 989,00	67,04%	283
3	FEDER	Plus développées	Total	186 009 598,00	30,91%	51 057 009,56	27,45%	40 267 730,17	31 383 537,13	16,87%	107
4	FEDER	Plus développées	Total	359 247 699,00	34,06%	279 622 113,61	77,84%	189 994 113,67	142 407 845,60	39,64%	201
5	FEDER	Plus développées	Total	38 000 000,00	50,00%	21 345 604,73	56,17%	20 635 642,73	13 317 066,98	35,04%	29
6	FEDER	Plus développées	Total	25 661 480,00	50,00%	7 644 570,00	29,79%	7 644 570,00	5 117 832,44	19,94%	8
7	FSE	Plus développées	Total	6 307 200,00	50,00%	3 431 382,00	54,40%	3 431 382,00	2 331 700,30	36,97%	2
<b>Total</b>	<b>FEDER</b>	<b>Plus développées</b>		<b>1 101 955 777,00</b>	<b>33,46%</b>	<b>785 055 705,10</b>	<b>71,24%</b>	<b>459 282 677,03</b>	<b>452 314 563,97</b>	<b>41,05%</b>	<b>598</b>
<b>Total</b>	<b>FSE</b>	<b>Plus développées</b>		<b>140 932 970,00</b>	<b>50,00%</b>	<b>148 387 737,91</b>	<b>105,29%</b>	<b>134 970 065,59</b>	<b>64 193 243,46</b>	<b>45,55%</b>	<b>691</b>
<b>Total</b>	<b>IEJ</b>			<b>31 784 403,00</b>	<b>66,67%</b>	<b>33 706 192,88</b>	<b>106,05%</b>	<b>32 142 106,08</b>	<b>21 308 989,00</b>	<b>67,04%</b>	<b>283</b>
<b>Total général</b>				<b>1 274 673 150,00</b>	<b>36,12%</b>	<b>967 149 635,89</b>	<b>75,87%</b>	<b>626 394 848,70</b>	<b>537 816 796,43</b>	<b>42,19%</b>	<b>1 572</b>

**Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]**

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territoriale	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		07	FR61	7 690 262,00	1 707 525,00	3 400 126,00	2
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		08	FR61	2 823 000,00	500 000,00	2 121 496,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	01	07	03		21	FR61	1 497 285,00	390 401,00	1 493 526,21	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		03	FR61	9 041 529,88	2 685 160,00	4 199 419,52	3
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		04	FR61	1 060 105,00	200 000,00	466 042,67	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		07	FR61	11 224 032,00	2 234 980,00	5 462 512,97	5
1	FEDER	Plus développées	001	01	02	07	03		24	FR61	2 498 171,00	499 754,00	1 226 564,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		03	FR61	12 627 135,00	3 233 100,00	12 362 018,67	4
1	FEDER	Plus développées	001	01	03	07	03		07	FR61	11 264 170,00	2 252 985,00	9 640 087,86	3
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	01		20	FR61	1 550 800,00	310 160,00	1 521 693,32	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		03	FR61	26 590 203,32	6 874 074,74	23 961 183,32	9
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		06	FR61	3 009 716,23	601 943,25	3 009 716,23	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		07	FR61	15 676 491,00	3 245 617,00	9 785 164,78	7
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		08	FR61	1 707 999,00	341 600,00	1 707 999,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		13	FR61	1 524 249,00	304 849,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		14	FR61	2 936 020,21	880 806,06	2 936 020,21	1
1	FEDER	Plus développées	001	01	07	07	03		20	FR61	1 618 765,00	728 444,00	1 520 806,71	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		05	FR61	27 283 731,00	5 728 373,00	6 187 590,07	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		06	FR61	2 848 057,00	1 540 600,00	354 628,95	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		20	FR61	8 722 075,00	3 252 432,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	002	01	01	07	01		24	FR61	3 763 389,00	940 847,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	02	07	01		07	FR61	5 000 000,00	500 000,00	3 832 198,06	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	03	07	01		05	FR61	2 162 588,00	540 647,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		02	FR61	1 778 990,00	416 398,00	1 778 990,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		04	FR61	1 932 103,00	582 854,00	1 328 644,00	1
1	FEDER	Plus développées	002	01	07	07	01		05	FR61	21 439 801,00	2 280 000,00	21 435 218,21	2
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03		07	FR61	3 748 852,00	740 000,00	3 748 852,00	1
1	FEDER	Plus développées	056	01	07	07	03		17	FR61	581 194,48	415 194,48	581 194,48	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	01	07	01		01	FR61	3 512 500,00	3 512 500,00	0,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		07	FR61	1 812 784,00	1 812 784,00	807 165,01	1
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		17	FR61	9 249 783,99	7 049 783,99	9 249 783,99	2
1	FEDER	Plus développées	058	01	07	07	01		20	FR61	2 416 770,00	2 416 770,00	2 416 770,00	2
1	FEDER	Plus développées	059	01	02	07	03		03	FR61	252 421,00	120 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	03	07	01		01	FR61	850 300,00	425 150,00	850 300,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		03	FR61	1 276 546,00	638 273,00	1 276 546,00	1
1	FEDER	Plus développées	059	01	07	07	01		07	FR61	837 000,00	418 500,00	837 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		01	FR61	2 748 000,00	1 374 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		03	FR61	1 823 520,65	1 019 042,82	988 619,65	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		06	FR61	5 570 205,00	5 570 205,00	1 861 732,20	5
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		20	FR61	871 282,00	871 282,00	187 019,69	3
1	FEDER	Plus développées	060	01	01	07	01		22	FR61	2 350 338,00	1 986 338,00	910 000,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		01	FR61	752 787,00	752 787,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		11	FR61	800 000,00	800 000,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		19	FR61	11 843 006,00	10 334 631,00	4 622 146,25	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		22	FR61	805 274,28	445 790,67	805 274,28	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	02	07	01		24	FR61	2 874 369,00	2 112 952,00	1 377 270,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	03	07	01		01	FR61	648 398,00	548 393,00	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		01	FR61	487 245,00	487 245,00	481 588,66	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		03	FR61	1 192 910,00	1 192 910,00	1 192 910,00	1
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		07	FR61	6 772 550,00	6 294 550,00	2 278 281,75	4
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		20	FR61	5 800 380,00	5 800 380,00	2 885 059,99	5
1	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		22	FR61	900 000,00	450 000,00	900 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		06	FR61	679 686,00	649 686,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	01	07	01		08	FR61	717 400,00	538 050,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	02	07	01		22	FR61	575 000,00	287 500,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	03	07	01		01	FR61	2 131 802,00	1 570 318,00	1 287 753,02	5
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		01	FR61	1 144 368,00	915 494,00	1 144 368,00	3
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		02	FR61	317 506,00	254 004,00	211 074,64	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		07	FR61	1 770 238,00	1 149 194,00	1 770 238,00	1
1	FEDER	Plus développées	061	01	07	07	01		20	FR61	1 789 800,00	894 900,00	1 441 641,94	1
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		07	FR61	1 727 402,77	1 334 809,77	1 727 402,77	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	062	01	07	07	01		22	FR61	638 562,00	510 850,00	638 562,00	1
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01		03	FR61	268 591,19	133 833,00	84 352,00	2
1	FEDER	Plus développées	063	01	07	07	01		07	FR61	915 000,00	577 500,00	356 986,74	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		06	FR61	885 647,00	664 235,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	01		23	FR61	1 782 250,00	1 425 800,00	865 277,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	01	07	03		20	FR61	9 451 806,00	2 460 974,37	0,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	03	07	01		24	FR61	171 568,00	136 742,00	0,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		03	FR61	957 255,00	378 080,00	688 588,53	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		05	FR61	3 735 768,00	933 942,00	2 131 436,37	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		06	FR61	5 289 226,00	2 373 006,00	1 522 082,18	4
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		07	FR61	2 367 310,00	825 451,00	2 367 310,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		10	FR61	6 995 603,00	2 763 610,00	4 497 203,68	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		13	FR61	9 609 445,27	3 616 557,33	8 520 732,74	7
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	01		22	FR61	2 328 651,00	695 000,00	2 207 726,24	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		03	FR61	713 178,00	314 798,00	713 178,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		05	FR61	978 839,00	296 621,00	978 839,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		07	FR61	425 954,89	191 680,15	425 954,89	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		20	FR61	8 170 436,00	3 513 428,00	8 170 436,00	2
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		22	FR61	1 999 709,00	822 672,00	1 999 709,00	1
1	FEDER	Plus développées	064	01	07	07	03		23	FR61	794 663,00	357 598,00	406 326,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	01		23	FR61	825 445,00	660 356,00	825 445,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		17	FR61	3 722 284,50	3 261 519,50	274 711,00	5
1	FEDER	Plus développées	066	01	01	07	03		24	FR61	7 683 858,71	6 343 011,39	4 530 682,55	18
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	01		24	FR61	156 319,00	138 781,00	156 319,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	03	07	03		24	FR61	652 000,00	652 000,00	496 886,58	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		03	FR61	210 212,00	103 000,00	205 561,70	2
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		05	FR61	582 400,00	275 800,00	443 948,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		07	FR61	5 948 916,00	5 538 759,00	4 619 865,96	5
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		17	FR61	3 265 260,95	3 265 260,95	3 265 260,95	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		22	FR61	765 028,00	612 022,00	765 028,00	1
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	01		24	FR61	5 943 505,00	5 530 792,00	3 983 704,44	7
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR61	684 518,28	429 027,73	684 518,28	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
1	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		17	FR61	2 996 739,00	2 476 596,00	2 925 220,54	3
1	FEDER	Plus développées	066	03	07	07	03		16	FR61	2 000 000,00	2 000 000,00	500 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		17	FR61	1 302 314,00	1 214 819,60	1 302 314,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	01	07	03		24	FR61	4 223 750,39	3 675 585,18	436 393,00	6
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		03	FR61	256 107,00	256 107,00	256 107,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		17	FR61	5 694 892,00	5 666 259,77	1 446 962,83	3
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		18	FR61	607 398,00	339 000,00	607 398,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	02	07	03		24	FR61	250 079,00	140 000,00	250 079,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03		03	FR61	3 635 098,00	3 635 098,00	2 670 858,15	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	03	07	03		17	FR61	94 800,00	94 800,00	94 800,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		03	FR61	3 427 209,00	900 000,00	3 427 209,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		05	FR61	1 087 100,00	515 000,00	1 087 100,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		07	FR61	241 000,00	241 000,00	241 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	01	07	07	03		17	FR61	18 529 339,21	15 808 529,71	17 139 798,14	27
1	FEDER	Plus développées	067	04	01	07	03		01	FR61	6 204 000,00	3 018 150,00	1 551 000,00	1
1	FEDER	Plus développées	067	04	02	07	03		24	FR61	15 015 085,00	3 000 000,00	3 753 771,25	2
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	01	FR61	39 150,00	32 950,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	19	FR61	40 340 053,00	39 887 541,13	6 736 850,38	112
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	20	FR61	262 493,00	262 493,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	103	01	07	07		08	24	FR61	146 304,00	146 304,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		02	01	FR61	25 000,00	20 000,00	25 000,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		08	01	FR61	1 458 675,00	1 323 875,00	1 116 700,00	14
2	FSE	Plus développées	104	01	03	07		02	21	FR61	156 602,00	110 885,00	156 602,00	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	01	FR61	2 806 293,00	2 532 093,00	1 332 450,00	27
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	14	FR61	65 769,00	33 332,00	65 769,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	17	FR61	55 000,00	55 000,00	54 130,00	1
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	19	FR61	100 091,00	96 230,00	91 830,96	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		07	19	FR61	672 385,37	428 437,68	665 245,37	5
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	19	FR61	2 150 455,00	1 464 544,00	1 576 885,00	8
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	21	FR61	3 896 243,12	2 714 609,92	3 715 776,66	45
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	21	FR61	1 876 274,00	1 303 503,00	1 311 343,34	10
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	22	FR61	92 090,00	57 786,00	26 566,33	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		02	23	FR61	296 453,00	174 828,00	283 189,28	7
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	23	FR61	111 369,00	81 557,00	108 653,39	2
2	FSE	Plus développées	104	01	07	07		08	24	FR61	17 369 589,50	11 547 457,42	10 005 053,95	140
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	18	FR61	694 834,00	694 834,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		06	19	FR61	3 513 695,00	3 513 695,00	927 080,00	2
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	19	FR61	3 678 009,00	2 285 441,00	0,00	7
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	23	FR61	300 600,00	150 300,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	116	01	07	07		08	24	FR61	134 064,00	134 064,00	134 064,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	03	07		08	19	FR61	135 000,00	135 000,00	135 000,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	01	FR61	213 428,38	213 428,38	213 357,84	2
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	04	FR61	60 970,14	60 970,14	60 970,14	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	13	FR61	136 424,00	136 424,00	0,00	1
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		02	19	FR61	200 848,00	176 828,00	171 747,20	2
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		05	19	FR61	3 026 155,00	3 026 155,00	2 960 862,73	5
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		06	19	FR61	435 190,00	400 759,00	433 970,05	3
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	19	FR61	55 074 873,81	53 055 714,31	26 177 875,48	225
2	FSE	Plus développées	117	01	07	07		08	24	FR61	5 431 975,59	5 281 644,61	3 374 570,06	55
2	IEJ		103	01	03	07			01	FR61	133 000,00	133 000,00	85 488,54	1
2	IEJ		103	01	07	07			01	FR61	837 442,00	837 442,00	226 291,65	10
2	IEJ		103	01	07	07			19	FR61	32 735 750,88	31 171 664,08	20 997 208,81	272
3	FEDER	Plus développées	004	01	01	07	02		07	FR61	40 239,00	20 120,00	40 099,62	1
3	FEDER	Plus développées	078	01	01	07	02		18	FR61	3 485 105,69	3 485 105,69	1 929 306,58	3
3	FEDER	Plus développées	078	01	07	07	02		13	FR61	497 000,00	248 500,00	305 592,81	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		13	FR61	7 417 704,00	7 417 704,00	7 417 704,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	03	07	02		22	FR61	1 258 489,00	629 243,00	1 131 950,18	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		13	FR61	4 368 433,10	3 956 758,90	4 368 433,10	3
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		22	FR61	70 000,00	70 000,00	70 000,00	1
3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	02		23	FR61	1 076 878,00	1 076 878,00	1 076 878,00	1
3	FEDER	Plus développées	080	01	01	07	02		19	FR61	1 232 337,00	616 168,00	660 591,35	1
3	FEDER	Plus développées	080	01	03	07	02		19	FR61	9 319 789,00	9 319 789,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	01	07	02		20	FR61	4 727 484,07	4 727 484,07	1 680 114,87	2
3	FEDER	Plus développées	081	01	02	07	02		07	FR61	22 000,00	11 000,00	13 043,48	1
3	FEDER	Plus développées	081	01	07	07	02		13	FR61	826 561,00	826 561,00	826 561,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		07	FR61	245 864,00	122 932,00	184 488,30	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		08	FR61	139 550,00	69 775,00	0,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		10	FR61	201 779,00	75 700,00	180 395,97	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		12	FR61	76 339,00	38 169,00	76 339,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		14	FR61	931 517,66	436 723,72	433 850,70	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		17	FR61	266 439,50	123 499,75	266 439,50	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		20	FR61	70 185,00	35 092,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	01	07	02		24	FR61	68 390,00	34 195,00	56 887,60	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		01	FR61	89 405,00	44 702,00	39 605,00	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		03	FR61	245 680,00	85 988,00	141 150,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		07	FR61	848 201,67	385 967,00	333 309,84	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		12	FR61	211 400,00	105 700,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		13	FR61	328 564,00	173 129,00	319 901,60	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		14	FR61	418 254,00	208 277,50	316 657,00	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		17	FR61	32 082,00	16 041,00	31 432,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	02	07	02		24	FR61	298 387,77	126 626,08	149 341,00	5
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		03	FR61	600 606,00	254 502,00	153 749,81	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		04	FR61	30 195,00	12 453,00	30 195,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		07	FR61	517 483,67	258 741,34	244 795,50	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		08	FR61	352 639,00	173 927,00	88 941,92	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		13	FR61	1 200 000,00	471 893,00	371 515,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		14	FR61	52 819,00	26 409,00	36 654,64	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		23	FR61	154 187,00	77 094,00	154 187,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	03	07	02		24	FR61	139 479,00	69 740,00	71 000,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		03	FR61	335 650,00	137 325,00	293 332,43	2
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		07	FR61	248 009,32	127 145,34	248 009,32	4
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		08	FR61	35 000,00	10 000,00	0,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		12	FR61	86 749,00	43 375,00	86 749,00	1
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		13	FR61	6 357 167,11	3 228 681,78	5 479 728,01	11
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		14	FR61	1 558 950,00	616 015,00	1 500 590,00	6
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		17	FR61	238 585,00	122 600,00	238 585,00	3
3	FEDER	Plus développées	082	01	07	07	02		24	FR61	335 432,00	150 000,00	335 432,00	1

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	04		07	FR61	7 568 000,00	1 500 000,00	5 243 004,08	1
4	FEDER	Plus développées	003	01	01	07	04		12	FR61	3 637 850,00	3 637 850,00	1 884 112,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	01	07	04		10	FR61	8 008 949,00	4 000 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		07	FR61	1 920 620,00	1 000 000,00	1 564 249,46	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		10	FR61	29 548 607,00	10 519 099,85	17 563 627,00	4
4	FEDER	Plus développées	011	01	03	07	04		22	FR61	8 441 837,00	1 967 864,77	8 441 837,00	1
4	FEDER	Plus développées	011	01	07	07	04		10	FR61	27 216 926,92	9 973 479,39	24 222 167,88	5
4	FEDER	Plus développées	012	01	01	07	04		10	FR61	21 262 214,00	10 125 000,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	012	01	07	07	04		10	FR61	1 723 365,07	948 988,03	393 900,40	2
4	FEDER	Plus développées	013	01	01	07	04		23	FR61	779 476,00	779 476,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		19	FR61	417 047,00	417 047,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	013	01	02	07	04		22	FR61	4 102 186,00	4 102 186,00	0,00	2
4	FEDER	Plus développées	013	01	07	07	04		22	FR61	4 740 028,00	4 740 028,00	2 004 176,00	2
4	FEDER	Plus développées	014	01	01	07	04		22	FR61	20 440 334,00	12 686 560,51	10 727 833,17	10
4	FEDER	Plus développées	014	01	02	07	04		22	FR61	18 957 843,00	12 504 451,23	4 045 494,00	12
4	FEDER	Plus développées	014	01	07	07	04		22	FR61	14 103 215,00	12 319 534,92	3 334 258,00	3
4	FEDER	Plus développées	016	01	07	07	04		10	FR61	11 105 067,00	8 801 408,00	9 629 337,31	3
4	FEDER	Plus développées	036	01	01	07	04		12	FR61	9 889 214,00	9 889 214,00	2 539 756,90	5
4	FEDER	Plus développées	036	01	02	07	04		12	FR61	597 953,00	597 953,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	043	01	07	07	04		22	FR61	1 310 394,00	1 310 394,00	1 103 024,70	1
4	FEDER	Plus développées	068	01	07	07	04		22	FR61	6 027 007,51	2 384 772,07	5 705 519,70	4
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	05		22	FR61	210 036,00	210 036,00	196 208,53	1
4	FEDER	Plus développées	085	01	01	07	06		22	FR61	2 192 502,00	2 192 502,00	384 450,00	3
4	FEDER	Plus développées	085	01	02	07	06		22	FR61	1 661 984,00	1 594 718,00	847 253,66	6
4	FEDER	Plus développées	085	01	03	07	06		22	FR61	14 229 929,98	13 462 174,81	7 361 925,72	37
4	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR61	7 956 973,17	7 628 390,13	7 612 312,56	27
4	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		18	FR61	2 900 328,00	2 900 328,00	194 065,00	5
4	FEDER	Plus développées	087	01	01	07	05		22	FR61	2 691 857,00	2 674 916,00	272 042,55	4
4	FEDER	Plus développées	087	01	02	07	05		18	FR61	8 048 234,00	7 857 983,00	1 229 470,03	12
4	FEDER	Plus développées	087	01	02	07	05		22	FR61	563 645,00	563 645,00	374 267,64	2
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		18	FR61	215 100,00	215 100,00	0,00	1
4	FEDER	Plus développées	087	01	03	07	05		22	FR61	623 000,00	623 000,00	455 000,00	2

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Catégorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
4	FEDER	Plus développées	087	01	04	07	05	18	FR61	90 000,00	90 000,00	74 113,88	1	
4	FEDER	Plus développées	087	01	07	07	05	22	FR61	10 934 815,96	10 545 438,96	7 065 222,16	23	
4	FEDER	Plus développées	090	01	01	07	04	15	FR61	5 739 061,00	5 464 061,00	2 878 329,45	6	
4	FEDER	Plus développées	090	01	02	07	04	15	FR61	6 496 301,00	6 496 301,00	1 986 864,88	5	
4	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	04	22	FR61	3 520 914,00	3 520 914,00	3 324 722,94	3	
4	FEDER	Plus développées	094	01	03	07	06	15	FR61	9 749 299,00	9 749 299,00	9 749 299,00	1	
5	FEDER	Plus développées	073	01	01	02	08	03	FR61	301 046,00	165 000,00	301 046,00	1	
5	FEDER	Plus développées	095	01	01	02	09	23	FR61	2 485 964,00	2 485 964,00	1 941 508,85	1	
5	FEDER	Plus développées	095	01	02	02	08	23	FR61	1 973 748,00	1 694 832,00	271 301,47	2	
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08	13	FR61	340 000,00	340 000,00	340 000,00	1	
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	08	24	FR61	1 758 131,86	1 758 131,86	209 340,00	2	
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09	18	FR61	661 579,00	661 579,00	661 579,00	1	
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09	21	FR61	2 475 535,00	2 475 535,00	769 367,00	2	
5	FEDER	Plus développées	097	01	01	02	09	24	FR61	2 333 671,02	2 333 671,02	1 867 306,72	4	
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	08	14	FR61	689 222,00	689 222,00	0,00	1	
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	08	24	FR61	645 000,00	350 000,00	645 000,00	1	
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09	18	FR61	547 798,00	547 798,00	547 798,00	1	
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09	21	FR61	3 310 281,85	3 310 281,85	3 310 281,85	3	
5	FEDER	Plus développées	097	01	02	02	09	24	FR61	3 823 628,00	3 823 628,00	2 452 538,09	9	
6	FEDER	Plus développées	121	01	07	07		18	FR61	6 190 472,00	6 190 472,00	4 718 508,40	5	
6	FEDER	Plus développées	122	01	07	07		18	FR61	579 098,00	579 098,00	160 097,40	2	
6	FEDER	Plus développées	123	01	07	07		18	FR61	875 000,00	875 000,00	239 226,64	1	
7	FSE	Plus développées	121	01	07	07		08	18	FR61	3 431 382,00	3 431 382,00	2 331 700,30	2

**Tableau 8: L'utilisation du financement croisé**

1	2	3	4	5	6
Utilisation du financement croisé	Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (3/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)	Montant du soutien de l'Union utilisé au titre du financement croisé sur la base des dépenses éligibles déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part du soutien de l'Union à l'axe prioritaire (en %) (5/soutien de l'Union à l'axe prioritaire*100)
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	4	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	5	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre	6	0,00		0,00	

du FSE, mais soutenus par le FEDER					
coûts éligibles pour un soutien au titre du FEDER, mais soutenus par le FSE	7	0,00		0,00	

**Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)**

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]
0,00		0,00	

**Tableau 11: Allocation de ressources de l'IEJ aux jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles**

Axe prioritaire	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) prévu pour être alloué à des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 admissibles (en euros), tel qu'indiqué à la section 2.A.6.1 du programme opérationnel	Montant du soutien de l'Union au titre de l'IEJ (dotation propre à l'IEJ et soutien du FSE correspondant) alloué à des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions de niveau NUTS 2 éligibles (en euros)	Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions éligibles (en euros)	Soutien de l'Union correspondant aux dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations visant à soutenir des jeunes en dehors des régions admissibles, résultant de l'application d'un taux de cofinancement de l'axe prioritaire (en euros)
2	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Il n'y a pas eu d'évaluation menée en 2019

Les travaux d'évaluation d'impact vont se dérouler à partir de 2020 dans le cadre d'une feuille de route de l'évaluation commune aux programmes européens mis en oeuvre en Nouvelle Aquitaine.

Nom	Fonds	Du mois de	De l'année	Au mois de	À l'année	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations
-----	-------	------------	------------	------------	-----------	-------------------	---------------------	-------	---------------

## 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

### 5. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

#### VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DE L'INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES

##### 1- Contexte

Dans le Programme Opérationnel (PO) Aquitaine, les actions visant les jeunes NEETs sont inscrites dans l'Axe 2, et plus précisément dans l'Objectif spécifique 2.4 « **Accroître l'accès à l'emploi des aquitains de moins de 26 ni en emploi ni en étude ni en formation** ».

Du fait de l'éligibilité pour l'année 2019 du territoire aquitain (taux de chômage des moins de 25 ans supérieur à 25%), la Commission européenne a alloué une enveloppe relative à l'Initiative Emploi Jeunes supplémentaire de 1 081 356 €.

Sur le plan financier la dotation révisée de 21,9 M€ correspond à 10,59M€ de Fonds IEJ et 10,59M€ de Fonds Social Européen en soutien à un investissement prévisionnel de 31,78 M€ soit un taux moyen de 66,6%.

L'objectif est d'augmenter le **nombre de jeunes accompagnés dans un parcours d'orientation/formation et en emploi à l'issue des projets/actions**. Sont ciblés au moins 12500 jeunes chômeurs "NEETs" sur la période 2014-2023. Les résultats immédiats attendus sont :

- au moins 92 % des participants arrivant au terme de l'action ;
- et un niveau de 90 % de sorties positives vers l'emploi, un complément de formation, un apprentissage ou un stage.

Le PO s'appuie essentiellement sur les actions suivantes:

- la formation, l'orientation dans le cadre du programme régional de formation (PRF),
- l'apprentissage
- des actions spécifiques d'accompagnement
- la création d'activités

A noter que d'autres objectifs spécifiques soutenus par le FSE impactent directement sur la situation des jeunes NEET aquitains (2.1 Emploi qualification, 2.3 Lutte contre le décrochage, 2.5 Entrepreneuriat ) ou indirectement (2.2, Structures d'accompagnement, développement de l'apprentissage, 2.6 développement filière ESS)

## **2- Description de la programmation et résultats visibles au 31 12 2019 pour le PO Aquitaine.**

Ce point qui avait fait l'objet d'un bilan détaillé dans le ramo complet 2018 présente ici les principales évolutions sur l'année passée :

Au 31/12/2019, 283 opérations ont été sélectionnées pour un montant de 33,7M€ correspondant à 106% de l'enveloppe en cout total avec un taux moyen d'intervention UE de 71,5% (données prenant en compte la nouvelle maquette).

En 2019 une seule nouvelle opération a été programmée ; il s'agit d'une deuxième phase d'action de l'Ecole de la Deuxième Chance Bordeaux Métropole Aquitaine (E2C BMA) couvrant la période 2018-2020, la création de cette E2C ayant été soutenue dans la première phase de l'IEJ. Cette action prévoit 270 participants supplémentaires (soit 90 par an).

Fin 2019, Sur les 283 opérations programmées, 282 opérations programmées avant 2019 sont physiquement terminées. A noter que l'IEJ étant prolongé jusqu'en 2023, les sous réalisations pouvant générer des reliquats et le PO Aquitaine ayant bénéficié d'un abondement, des programmations complémentaires vont donc se poursuivre après 2019 jusqu'à épuisement de l'enveloppe.

## 6 PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

### 6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES

a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises

Dans le cadre du comité de suivi du 17 octobre 2019, l'Autorité de gestion a soumis au partenariat les modifications suivantes du Programme Opérationnel Aquitaine :

- Des modifications d'allocations des crédits pour l'ensemble des axes à l'exception de l'axe 5 et de ceux d'assistance technique
- Des modifications d'indicateurs de réalisations et de résultats
- Des modifications de types d'actions et de bénéficiaires
- Une modification de la section 12 relative aux grands projets

L'ensemble de ces modifications a pour but d'optimiser la période de fin de mise en œuvre du programme permettant d'atteindre ainsi pleinement les objectifs de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Ces modifications ne sont pas susceptibles d'avoir des incidences notables sur l'environnement et sur la santé humaine au sens de l'annexe II de la directive 2001/42/CE du 27 juin 2001 relative à l'évaluation des incidences de certains plans et programmes sur l'environnement (décision 2019DKNA292 du 7 octobre 2019 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale) et ne changent pas la stratégie territoriale initiale du programme. Enfin, l'obligation de concentration thématique est toujours respectée (80.95%).

Par ailleurs, une modification concernant l'IEJ a été adoptée par la Commission européenne le 11/12/2019 permettant d'intégrer notamment un abondement de l'IEJ.

**Les principales modifications d'allocations** ont porté sur les points suivants :

Suite à un recensement du potentiel de projets à réaliser d'ici la fin de la période, et afin d'optimiser la consommation totale des crédits alloués au programme opérationnel Aquitaine, il a été proposé les ajustements suivants :

- axe 1 : + 7.45M€ sur l'objectif thématique 1 – PI 1.b (innovation dans les entreprises) en provenance de l'axe 3- Objectif thématique 2- PI 2.a (7.45M€); et + 10M€ sur l'objectif thématique 3 – PI 3.a (compétitivité des PME) en provenance de l'axe 3- Objectif thématique 2- PI 2.a (10M€) ;

Le ré-abondement de crédits sur les opérations soutenant l'innovation dans les entreprises, et favorisant/renforçant la compétitivité des PME se justifie par le fort besoin sur cette typologie d'actions ; la proposition se base sur le potentiel de dossiers à venir d'ici la fin de la période de programmation.

Cet axe au poids important dès l'adoption du PO traduisait la volonté de l'autorité de gestion de poursuivre l'effort de concentration réalisé dans la période précédente sur ces domaines. Les faiblesses de l'Aquitaine en termes de recherche & développement, de taille d'entreprise et de pérennité des entreprises nouvellement créées justifient de maintenir la concentration d'une large part des crédits sur ces deux objectifs thématiques.

- axe 3 : - 24.3 M€ au global de l'objectif thématique 2 se détaillant ainsi : sur la PI 2.a (infrastructures numériques) -28M€ et une allocation de +3.7M€ sur la priorité 2.c (services numériques) en provenance de la PI 2.a ;

Au vu des difficultés juridiques de montage des dossiers de demandes d'aides FEDER des projets d'infrastructures numériques ne permettant pas d'assurer une sécurisation totale des du cofinancement européen, la Région Nouvelle-Aquitaine a décidé de soutenir ces projets sur ces fonds propres au titre de sa politique numérique et de son propre dispositif de soutien des infrastructures numériques. Les projets correspondants qui sont déjà en cours pour certains se réaliseront bien.

Le ré-abondement de crédits sur les services numériques se justifie par le besoin sur cette typologie d'actions ; la proposition se base sur le potentiel de dossiers à venir d'ici la fin de la période de programmation.

- axe 4 :
  - - 3 M€ sur l'objectif thématique 5- PI 5.a à destination de la PI4.e mobilité durable,
  - un abondement de 8.85M€ sur l'objectif thématique 4 : +3.55M€ sur la PI 4.a (production d'énergies renouvelables), et + 5.3 M€ sur la PI 4.e au titre de la mobilité durable (voies vertes et pôles d'échanges multimodaux) en provenance de l'objectif thématique 2- PI 2.a et de l'objectif thématique 5 – PI 5.a
  - un abondement de 1M€ sur l'objectif thématique 6 – PI 6.d au titre des actions de biodiversité en provenance de l'objectif thématique 2- PI 2.a

Le ré-abondement de crédits sur les opérations de soutien à la transition énergétique et écologique tant leurs aspects production d'énergies renouvelables et de mobilité douce que de protection des ressources et du patrimoine naturel se justifie par le besoin sur les typologies d'actions concernées; la proposition se base sur le potentiel de dossiers à venir d'ici la fin de la période de programmation.

La faible diminution sur l'objectif thématique 5 s'explique par le retard de réalisation de certaines actions qui ont pu être impactés par la réforme transférant la compétence de gestion et de protection des milieux aquatiques (GEMAPI) aux EPCI en 2018.

- axe 2 (FSE) :
  - + 1.5M€ sur l'objectif thématique 8- PI 8.iii (création d'activités) en provenance de l'objectif thématique 10- PI 10.iii (formation des demandeurs d'emploi);

Le ré-abondement de crédits sur les opérations de soutien à la création d'activités se justifie par le besoin sur les typologies d'actions concernées; la proposition se base sur le potentiel de dossiers à venir d'ici la fin de la période de programmation.

- -1.5 M€ sur l'objectif thématique 10- PI 10.iii (formation des demandeurs d'emplois) à destination de l'Objectif 8- PI 8.iii.

La diminution des crédits sur les opérations de soutien à la formation professionnelle s'explique par le fait que depuis les dernières réformes de l'Etat sur cette thématique, un grand nombre de dispositifs financiers nationaux existent par rapport aux réels besoins sur le territoire régional; la proposition se base sur le potentiel de dossiers à venir d'ici la fin de la période de programmation.

Ces modifications ont donné lieu à des ajustements de cibles correspondant aux moyens alloués.

Le programme a été validé le 6 avril 2020.

Les tableaux des indicateurs et le tableau de performance de ce rapport prennent en compte ces modifications.

b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.

--

## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

## 8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds Aquitaine Co-Invest</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	14 rue François de Sourdis - 33077 BORDEAUX CEDEX
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du	

règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Investissement dans le capital de personnes morales existantes ou nouvellement créées
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Non
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Non
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Oui
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Oui
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	Actions, obligations
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre	Organisme de droit public ou de droit privé

professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	AQUITI GESTION
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet - 162 avenue du Docteur Schweitzer - 33600 PESSAC
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	23 avr. 2018
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	2 000 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	0,00
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	0,00
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	500 000,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	0,00
15.1.3. dont FSE (en EUR)	0,00
15.1.4. dont Feader (en EUR)	0,00
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	0,00
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	0,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	0,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE)	

n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Actions
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	0,00
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	0,00
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	0,00
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	0
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	0
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	

38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,00
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
40. Valeur des investissements et des participations en actions (en EUR)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00

<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	0,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	0,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	0,00
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	7,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement</b>	<b>03 - Renforcer la</b>

<i>(UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</i>	<i>compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</i>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	3 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de Prêts d'honneur agricole</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Cré@Vallée Nord-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement</b>	

<b>(UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Périgord Initiative
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Cré@Vallée Nord-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019

<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	6 204 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	3 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	3 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	801 750,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	750,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	750,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	801 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	801 000,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	0,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	801 000,00
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Fonds de prêts d'honneur agricole</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les	

bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	2,06
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des	

Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	3 204 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	801 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00

38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	801 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<i>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</i>	<i>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</i>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	376,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	2 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016

<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers
<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq$ 25 000 EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits (< 25 000 EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE)	Compte fiduciaire

n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	Organisme de droit public ou de droit privé
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Nouvelle Aquitaine
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet, 162, avenue du docteur Schweitzer, 33600 Pessac
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	13 440 000,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	2 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	2 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	2 860 500,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	500,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	500,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	

15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	2 860 000,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	2 860 000,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b>Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise</b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-	

participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	
33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	6,72
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes</b>	

<b>[article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	0,00
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	0,00
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	0,00
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00
37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	0,00
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	11 440 000,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	2 860 000,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	2 860 000,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	1 280,00

41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00
---	------

<b>I. Identification du programme et de la priorité ou de la mesure au titre desquels un soutien des Fonds ESI est fourni [article 46, paragraphe 2, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>1. Axes prioritaires ou mesures visant à soutenir l'instrument financier, y compris le ou les Fonds, dans le cadre des Fonds ESI</b>	
1.1. Axe prioritaire visant à soutenir l'instrument financier dans le cadre d'un programme relevant des Fonds ESI	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
2. Nom du ou des Fonds ESI soutenant l'instrument financier au titre de l'axe prioritaire ou de la mesure	FEDER
<b>3. Objectif(s) thématique(s) visé(s) à l'article 9, premier alinéa, du règlement (UE) n° 1303/2013 soutenu(s) par l'instrument financier</b>	<b>03 - Renforcer la compétitivité des petites et moyennes entreprises, du secteur agricole (pour le FEADER) et du secteur de la pêche et de l'aquaculture (pour le FEAMP)</b>
3.1. Montant des fonds ESI engagés dans les accords de financement selon l'objectif thématique individuel choisi dans le champ 3 (facultatif)	1 000 000,00
<b>4 autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier</b>	
4.1. Numéro CCI de chacun des autres programmes relevant des Fonds ESI apportant des contributions à l'instrument financier	2014FR16M2OP006, 2014FR16M2OP009
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	8 avr. 2016
<b>31. Sélection des organismes chargés de la mise en œuvre des instruments financiers</b>	
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il déjà commencé?	Oui
<b>II. Description de l'instrument financier et des modalités de mise en œuvre [article 46, paragraphe 2, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
5. Nom de l'instrument financier	<b>Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise</b>
6. Adresse officielle/siège d'exploitation de l'instrument financier (nom du pays et ville)	Pôle interconsulaire-Boulevard des saveurs, 24660 Coulounieix-Chamiers

<b>7. modalités de mise en œuvre</b>	
7.1. Instruments financiers créés à l'échelon de l'Union et gérés directement ou indirectement par la Commission, visés à l'article 38, paragraphe 1, point a), du règlement (UE) n° 1303/2013, et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI	
7.1.1. Nom de l'instrument financier au niveau de l'Union	
7.2. Instrument financier créé à l'échelon national, régional, transnational ou transfrontalier et géré par ou sous la responsabilité de l'autorité de gestion, visé à l'article 38, paragraphe 1, point b), et bénéficiant de contributions de programmes relevant de Fonds ESI conformément à l'article 38, paragraphe 4, points a), b), c) et d), du règlement (UE) n° 1303/2013	Délégation des tâches d'exécution, par l'attribution directe d'un marché
7.3. Instrument financier combinant une contribution financière de l'autorité de gestion avec les produits financiers de la BEI au titre du Fonds européen pour les investissements stratégiques conformément à l'article 39 bis, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, point c)	
8. Type d'instrument financier	Fonds spécifique
8.1. Instruments financiers sur mesure ou satisfaisant aux conditions standard, par ex., «instruments prêts à l'emploi»	Instrument sur mesure
<b>9. Type de produits fournis par l'instrument financier: prêts, microcrédits, garanties, participations ou quasi-participations, autres produits financiers ou autres formes de soutien combinées avec le produit financier conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013</b>	
9.0.1. Prêts ( $\geq 25\ 000$ EUR)	Oui
9.0.2. Microcrédits ( $< 25\ 000$ EUR et accordés à des micro-entreprises) conformément à SEC/2011/1134 final	Oui
9.0.3. Garanties	Non
9.0.4. Actions	Non
9.0.5. Quasi-participations	Non
9.0.6. Autres produits financiers	Non
9.0.7. Autre forme de soutien combinée avec un produit financier	Non
9.1. Description de l'autre produit financier	
9.2. Autre forme de soutien combinée avec le produit financier: subvention, bonification d'intérêts, contribution aux primes de garanties conformément à l'article 37, paragraphe 7, du règlement (UE) n° 1303/2013	
10. Statut juridique de l'instrument financier, conformément à l'article 38, paragraphe 6, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, point b), du règlement (UE) n° 1303/2013 [uniquement pour les instruments financiers visés à l'article 38, paragraphe 1, points b) et c)]: comptes fiduciaires ouverts au nom de l'organisme de mise en œuvre et pour le compte de l'autorité de gestion ou en tant que bloc financier séparé au sein de l'institution financière	Compte fiduciaire
<b>III. Identification de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier et, le cas échéant, de l'organisme mettant en œuvre le fonds de fonds, tel que visé à l'article 38, paragraphe 1, points a), b) et c), du règlement (UE) n° 1303/2013 [article 46, paragraphe 2, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>11. Organisme mettant en œuvre l'instrument financier</b>	
11.1. Type d'organisme de mise en œuvre conformément à l'article 38, paragraphe 4, et à l'article 39 bis, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013: personnes morales existantes ou nouvellement créées s'occupant de la mise en œuvre d'instruments financiers; Banque européenne	Organisme de droit public ou de droit privé

d'investissement; Fonds européen d'investissement; institution financière internationale dont un État membre est actionnaire; banque ou établissement public, établi en tant qu'entité juridique exerçant des activités financières à titre professionnel; organisme de droit public ou de droit privé; autorité de gestion accomplissant directement des tâches d'exécution (pour les prêts et les garanties uniquement)	
11.1.1. Nom de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Initiative Nouvelle-Aquitaine
11.1.2. Adresse officielle/siège d'exploitation (pays et ville) de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	Centre Condorcet 162 Avenue du Docteur Shweitzer, 33600 Pessac
12. Procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier: passation de marché public; autre procédure	Choix conformément aux règles de la directive relative aux marchés publics
12.1. Description de l'autre procédure de sélection de l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	21 mars 2019
<b>IV. Montant total des contributions du programme, par priorité ou mesure, versées à l'instrument financier et coûts de gestion supportés ou frais de gestion payés [article 46, paragraphe 2, points d) et e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
14. Montant total des contributions du programme engagées dans l'accord de financement (en EUR)	1 575 085,00
14.1. dont contributions de Fonds ESI (en EUR)	1 000 000,00
14.1.1. dont FEDER (en EUR) (facultatif)	1 000 000,00
14.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR) (facultatif)	
14.1.3. dont FSE (en EUR) (facultatif)	
14.1.4. dont Feader (en EUR) (facultatif)	
14.1.5. dont FEAMP (en EUR) (facultatif)	
15. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier (en EUR)	393 771,00
15.1. dont montant des contributions de Fonds ESI (en EUR)	250 000,00
15.1.1. dont FEDER (en EUR)	250 000,00
15.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
15.1.3. dont FSE (en EUR)	
15.1.4. dont Feader (en EUR)	
15.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
15.2. dont montant total du cofinancement national (en EUR)	143 771,00
15.2.1. dont montant total du financement national public (en EUR)	0,00
15.2.2. dont montant total du financement national privé (en EUR)	143 771,00
16. Montant total des contributions du programme versées à l'instrument financier dans le cadre de l'initiative pour l'emploi des jeunes (IEJ) (en EUR)	
17. Montant total des coûts et frais de gestion payés par les contributions du programme (en EUR)	0,00
17.1. dont rémunération de base (en EUR)	0,00
17.2. dont rémunération sur la base de la performance (en EUR)	0,00
18. Coûts ou frais de gestion capitalisés conformément à l'article 42,	

paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
19. Bonifications d'intérêts ou contributions aux primes de garanties capitalisées conformément à l'article 42, paragraphe 1, point c), du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
20. Montant des contributions du programme pour les investissements de suivi dans les bénéficiaires finaux conformément à l'article 42, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
21. Apports de terrains et/ou d'immeubles à l'instrument financier conformément à l'article 37, paragraphe 10, du règlement (UE) n° 1303/2013 (uniquement pour le rapport final) (en EUR)	
<b>V. Montant total du soutien versé aux bénéficiaires finaux, ou au bénéfice des bénéficiaires finaux, ou engagé pour les contrats de garantie, par l'instrument financier pour investissement dans les bénéficiaires finaux, par programme des Fonds ESI et par priorité ou mesure [article 46, paragraphe 2, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>22. Nom du produit financier proposé par l'instrument financier</b>	<b><i>Prêts d'honneur développement d'entreprise</i></b>
22.1. Type de produit financier proposé par l'instrument financier	Prêt
24. Montant total des contributions du programme engagées dans ces prêts, garanties, participations, quasi-participations ou autre produit financier avec les bénéficiaires finaux (en EUR)	
24.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25. Montant total des contributions du programme versées aux bénéficiaires finaux sous forme de prêts, microcrédits, participations ou autres produits, ou, dans le cas de garanties, engagées dans des prêts au bénéfice des bénéficiaires finaux, par produit (en EUR)	
25.1. dont montant total des contributions de Fonds ESI (en EUR)	
25.1.1. dont FEDER (en EUR)	
25.1.2. dont Fonds de cohésion (en EUR)	
25.1.3. dont FSE (en EUR)	
25.1.4. dont Feader (en EUR)	
25.1.5. dont FEAMP (en EUR)	
25.2. dont montant total du cofinancement national public (en EUR)	
25.3. dont montant total du cofinancement national privé (en EUR)	
27. Nombre de contrats de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers signés avec les bénéficiaires finaux, par produit	
28. Nombre d'investissements sous forme de prêts/garanties/participations ou de quasi-participations/autres produits financiers effectués dans des bénéficiaires finaux, par produit	
29. Nombre de bénéficiaires financiers bénéficiant du soutien du produit financier	
29.1. dont grandes entreprises	
29.2. dont PME	
29.2.1. dont micro-entreprises	
29.3. dont particuliers/personnes physiques	
29.4. dont d'autres types de bénéficiaires finaux	
29.4.1. description des autres types de bénéficiaires finaux	

33. Nombre total de prêts décaissés non honorés ou nombre total de garanties fournies et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt	
34. Montant total des prêts décaissés non honorés (en EUR) ou montant total engagé pour les garanties données et mobilisées en raison du défaut de paiement sur un prêt (en EUR)	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.3. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, mobilisées au niveau des bénéficiaires finaux (en EUR)	
38.3.1. dont contributions publiques (en EUR)	
38.3.2. dont contributions privées (en EUR)	
38.3A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, mobilisée au niveau du bénéficiaire final [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>39. Effet de levier escompté et atteint, en référence à l'accord de financement</b>	
39.1. Effet de levier escompté pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, en référence à l'accord de financement, par produit	1,57
39.2. Effet de levier atteint à la fin de l'année de référence pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations/autres produits financiers, par produit	
39.3. Investissement mobilisé par l'intermédiaire des instruments financiers des Fonds ESI pour les prêts/garanties/participations ou quasi-participations, par produit (facultatif)	
<b>VI. Performance de l'instrument financier et notamment les progrès accomplis dans sa mise en place et dans la sélection des organismes mettant en œuvre l'instrument financier (y compris l'organisme mettant en œuvre un fonds de fonds) [article 46, paragraphe 2, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
32. Indiquer si l'instrument financier était toujours opérationnel à la fin de l'année de référence	Oui
32.1. Si l'instrument financier n'était pas opérationnel à la fin de l'année de référence, date de la liquidation.	
<b>VII. Intérêts et autres gains générés par le soutien versé par les Fonds ESI à l'instrument financier, ressources du programme reversées aux instruments financiers à partir des investissements visés aux articles 43 et 44, montants utilisés pour le traitement différencié visé à l'article 43 bis et valeur des investissements en capital, par rapport aux années précédentes [article 46, paragraphe 2, points g) et i), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
35. Intérêts et autres gains générés par des paiements des Fonds ESI à l'instrument financier (en EUR)	0,00
36. Montants reversés à l'instrument financier attribuables au soutien des Fonds ESI avant la fin de l'année de référence (en EUR)	
36.1 dont remboursements de capital (en EUR)	
36.2. dont gains et autres rémunérations ou rendements (en EUR)	
37. Montant des ressources attribuables aux Fonds ESI utilisées conformément aux articles 43 bis et 44	0,00
37.1. dont montants payés pour le traitement différencié des investisseurs agissant dans le cadre du principe de l'économie de marché qui fournissent les moyens de contrepartie au soutien des Fonds ESI à l'instrument financier ou qui participent à l'investissement au niveau du bénéficiaire final (en EUR)	0,00

37.2. dont montants payés pour le remboursement des coûts de gestion supportés et pour le paiement des frais de gestion de l'instrument financier (en EUR)	0,00
37.3. dont montants destinés à la compensation des pertes dans le montant nominal de la contribution des Fonds ESI à l'instrument financier résultant d'intérêts négatifs, à condition que ces pertes surviennent en dépit de la gestion active de la trésorerie par les organismes mettant en œuvre des instruments financiers (en EUR)	
<b>VIII. Progrès accomplis dans la réalisation de l'effet de levier escompté des investissements réalisés par l'instrument financier et valeur des investissements et participations [article 46, paragraphe 2, point h), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>38. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, levées par l'instrument financier (en EUR)</b>	
38.1. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, engagées dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier (en EUR)	575 085,00
38.1A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, engagée dans l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
38.2. Montant total d'autres contributions, hors Fonds ESI, versées à l'instrument financier (en EUR)	143 771,00
38.2.1. dont contributions publiques (en EUR)	0,00
38.2.2. dont contributions privées (en EUR)	143 771,00
38.2A. Contribution au titre du produit financier de la BEI, versée à l'instrument financier [uniquement pour les instruments relevant de l'article 38, paragraphe 1, point c)] (en EUR)	
<b>IX. Contribution de l'instrument financier à la réalisation des indicateurs de la priorité ou de la mesure concernée [article 46, paragraphe 2, point j), du règlement (UE) n° 1303/2013]</b>	
<b>41. Indicateur de réalisation (numéro de code et nom) auquel contribue l'instrument financier</b>	<b>CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien</b>
41.1. Valeur cible de l'indicateur de réalisation	105,00
41.2. Valeur atteinte par l'instrument financier en liaison avec la valeur cible de l'indicateur de réalisation	0,00

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS [ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations
--------	-----	--------------	---------------------------	------------------------	--	--	--	--------------------------	--	--	--	----------------------	--	--------------

**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

--

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

--

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

--

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

**Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

--

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	1 - Accroître les capacités d'innovation de l'économie de l'Aquitaine en confortant son écosystème de l'innovation, le développement et la compétitivité des entreprises
-----------------	--

--

Axe prioritaire	2 - Améliorer l'accès à l'emploi par la formation tout au long de la vie, qui facilite l'acquisition de compétences en répondant aux besoins des entreprises, et par une action sur tous les leviers de la création d'activités et d'emplois
-----------------	--

--

Axe prioritaire	3 - Développer de nouveaux usages dans l'économie numérique et de nouveaux e-services au profit de tous les aquitains, tout en menant une stratégie concertée d'extension des réseaux
-----------------	---

--

Axe prioritaire	4 - Poursuivre l'engagement de l'Aquitaine sur la voie de la transition écologique et énergétique
-----------------	---

--

Axe prioritaire	5 - Assurer le développement intégré des quartiers urbains en difficulté
-----------------	--

--

Axe prioritaire	6 - Assistance technique FEDER
-----------------	--------------------------------

--

Axe prioritaire	7 - Assistance technique FSE
-----------------	------------------------------

--

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

--

**11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale pour le programme opérationnel (%)</b>
4	81 917 561,91	63,40%
<b>Total</b>	<b>81 917 561,91</b>	<b>17,79%</b>

--

**11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

--

**12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

**12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

--

Statut	Nom	Fonds	Année de finalisation de l'évaluation	Type d'évaluation	Objectif thématique	Thème	Constatations (si exécutée)	Suivi (si exécutée)
--------	-----	-------	---------------------------------------	-------------------	---------------------	-------	-----------------------------	---------------------

**12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

--

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et des handicaps permanents ou naturels, les investissements territoriaux intégrés, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

**14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales**

**14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL**

**14.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

Comme indiqué dans le règlement (UE) n° 1303/2013, à l'article 27, paragraphe 3, "Contenu des programmes", à l'article 96, paragraphe 3, point e), "Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi", à l'article 111, paragraphe 3, paragraphe 4, point d), "Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"" et à l'annexe 1, section 7.3, "Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes", ce programme contribue à la / aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

**14.4 Le cas échéant, contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes**

***Les priorités 1, 2 et 4 de la Stratégie Atlantique sont en cohérence avec les objectifs du programme régional, en particulier ceux qui visent à :***

- « Augmenter les capacités de recherche, de développement et d'innovation dans les domaines de spécialisation intelligente » (Axe 1) : géosciences/météorologie/monitoring pour une gestion durable des ressources naturelles, et, délivrance intelligente d'actifs pour le bien-être et la santé, et, mobilité propre et intelligente ;
- « Accroître et accélérer la mise sur le marché de produits ou procédés innovants » (Axe 1) : soutien des PME et de tout l'écosystème d'innovation (interfaces formation/recherches/entreprises) ;
- « Accroître la production d'énergies renouvelables » (Axe 4) : soutien des études et investissements en termes de production d'énergies marines ;
- « Réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation et d'érosion/submersion et de pollution de l'eau », « préserver et restaurer la biodiversité » (Axe 4) : connaissance et élaboration de stratégies de prévention et d'adaptation, sensibilisation des acteurs et mise en œuvre opérationnelle de ces stratégies.

C'est essentiellement l'axe 4 qui y contribue à travers notamment l'objectif spécifique 4.5 qui vise à réduire la vulnérabilité des populations les plus exposées aux risques d'inondation, d'érosion-submersion et de pollution de l'eau qui comprend une série de projets liés à la protection des eaux marines ou des zones côtières, tels que des projets portés par le Gip Littoral (stratégie de gestion des risques cotiers), des collectivités (travaux de réhabilitation du littoral) ou des associations environnementales liés à la prévention et la gestion des risques littoraux. Sur le volet biodiversité, d'autres acteurs interviennent sur la préservation des ressources (ex esturgeon, poissons migrateurs...). A noter quelques opérations soutenues par le Fonds social (axe 2), action de formation à des métiers nautiques ou accompagnement à l'installation en conchyliculture.

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

**Priorité(s) et objectif(s) pour lesquels le programme est pertinent:**

	<b>Priorité</b>	<b>Objectif</b>
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.1 - Partage des connaissances entre les établissements d'enseignement supérieur, les entreprises et les centres de recherche
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.2 - Renforcement de la compétitivité et des capacités d'innovation dans l'économie maritime de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	1 - Encourager l'esprit d'entreprise et l'innovation	1.3 - Encourager l'adaptation et la diversification des activités économiques en favorisant le potentiel de la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.1 - Renforcement de la sécurité et de la sûreté maritimes
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.2 - Exploration et protection des eaux marines et des zones côtières
<input type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.3 - Gestion durable des ressources marines
<input checked="" type="checkbox"/>	2 - Protéger, sécuriser et valoriser le potentiel de l'environnement marin et côtier de l'Atlantique	2.4 - Exploitation du potentiel des énergies renouvelables de l'environnement marin et côtier de la région atlantique
<input type="checkbox"/>	3 - Améliorer l'accessibilité et la connectivité	3.1 - Promouvoir la coopération entre les ports
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.1 - Favoriser une meilleure connaissance des défis sociaux dans la région atlantique
<input checked="" type="checkbox"/>	4 - Créer un modèle de développement régional ouvert à tous et durable	4.2 - Préserver et promouvoir le patrimoine culturel de l'Atlantique

**Actions ou mécanismes utilisés pour mieux lier le programme avec l'ATLSBS**

**A. Les coordonnateurs des stratégies relatives aux bassins maritimes (principalement les coordonnateurs nationaux, les coordonnateurs des domaines stratégiques et/ou les coordonnateurs des objectifs ou les membres) participent-ils au comité de suivi du programme?**

Oui  Non

**B. Dans les critères de sélection, des points supplémentaires ont-ils été attribués aux mesures spécifiques visant à soutenir l'ATLSBS?**

Oui  Non

**C. Le programme a-t-il investi des fonds de l'UE dans l'ATLSBS?**

Oui  Non

**Montant approximatif ou exact en EUR investi dans l'ATLSBS:**

FEDER	34 337 997,00
FC	
FSE	201 832,00
Feader	
FEAMP	
tous les autres fonds	
nom de «tous les autres fonds»	

**D. Résultats obtenus en rapport avec l'ATLSBS (sans objet pour 2016)**

--

**14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

--

**14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

--

**PARTIE C RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE**  
**[article 50, paragraphe 5, du règlement (UE) n° 1303/2013]**

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU**  
**PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N°**  
**1303/2013]**

**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

--

**17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

--

**18. INITIATIVE POUR L'EMPLOI DES JEUNES [ARTICLE 19, PARAGRAPHES 4 ET 6, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1304/2013 (LE CAS ÉCHÉANT)]**

Le rapport présenté en 2019 doit présenter et évaluer la qualité des offres d'emploi reçues par les participants à l'IEJ, y compris les jeunes défavorisés, les jeunes issus de communautés marginalisées et les jeunes qui ont quitté le système éducatif sans qualifications. Le rapport doit présenter et évaluer les progrès qu'ils ont accomplis en matière de formation permanente, dans la recherche d'un emploi durable et décent ou le suivi d'un apprentissage ou d'un stage de qualité.

Le rapport doit présenter les principaux résultats des évaluations concernant l'efficacité, l'efficience et l'impact de la contribution conjointe du Fonds social européen et des fonds spéciaux alloués à l'IEJ, notamment pour la mise en œuvre de la Garantie pour la jeunesse.

--

## DOCUMENTS

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
Résumé_citoyens_Rapport_Annuel_2019_PO_Aquitaine_FEDER_FSE_2014_2020 v0.	Résumé à l'intention des citoyens	29 sept. 2020		Ares(2020)5305453	Résumé_citoyens_Rapport_Annuel_2019_PO_Aquitaine_FEDER_FSE_2014_2020 v0.	7 oct. 2020	nguefore

## RÉSULTATS DE LA DERNIÈRE VALIDATION

Gravité	Code	Messages
Info		La version du rapport de mise en œuvre a été validée.
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /2.10iii-ESF.M.2018.M. Échec des valeurs: 7,00 - 8,00
Avertissement	2.7.8	Avertissements au tableau 4A par axe prioritaire/priorité d'investissement/catégorie de région avec: (2.7.8) CO17 >= CO18 /2.8ii-YEI..2018.M. Échec des valeurs: 1,00 - 3,00
Avertissement	2.10	Dans le tableau 8, seuls des axes prioritaires monofonds sont attendus. L'axe prioritaire 2 relève de plusieurs Fonds.
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/1/AT1 . Échec des années: 2018
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/1/AT3 . Échec des années: 2018
Avertissement	2.11	Dans le tableau 1, lorsque l'indicateur quantitatif et l'axe prioritaire AT sont renseignés, la somme de la ventilation annuelle par sexe doit être égale au total annuel. Erreurs par axe prioritaire/objectif spécifique/code de l'indicateur avec: 6/2/AT2 . Échec des années: 2017, 2018, 2019
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, objectif spécifique: 6, indicateur: IR13, catégorie de région: M, année: 2016 (1 017 551,00 < 1 020 364,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR15, catégorie de région: M, année: 2014 (7 915,00 < 17 326,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, objectif spécifique: 1, indicateur: IR15, catégorie de région: M, année: 2015 (7 915,00 < 17 326,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2014 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2015 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2016 (0,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.48	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur de référence et s'éloigne de la cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2017 (2 693,00 < 30 063,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2014 (1 023,00 > 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2015 (1 081,00 > 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1b, objectif spécifique: 2, indicateur: IR2, catégorie de région: M, année: 2016 (1 006,00 > 950,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.49	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 excède la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 2, indicateur: AT2, catégorie de région: , année: 2019 (47 572,00 > 36 075,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 1, indicateur: AT3, catégorie de région: , année: 2018 (70,00 < 122,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.51	La valeur annuelle enregistrée dans le tableau 1 est inférieure à la valeur cible pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, objectif spécifique: 1, indicateur: AT3, catégorie de région: , année: 2019 (0,00 < 122,00). Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 034,29 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 1 365,00 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4a, indicateur: CO30, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 100,56 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4b, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.52	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 101,40 % de la valeur cible totale pour «S», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.







Gravité	Code	Messages
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 254,57 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: CO25, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 28 631 031,75 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2017. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 6 964 980,95 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2016. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 74 410 887,30 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO06, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 950,36 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.53	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré représente 983,93 % de la valeur cible totale pour «F», axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO08, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 100,54 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 5, priorité d'investissement: 8a, indicateur: AQIC9, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,75 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 108,75 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 6c, indicateur: CO09, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 110,14 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 111,82 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO01, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 111,98 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 3d, indicateur: CO04, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 115,37 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 1, priorité d'investissement: 1a, indicateur: AQIC1, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 116,84 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 6, priorité d'investissement: -, indicateur: IRAT4, catégorie de région: , année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 170,70 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2019. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.54	Dans le tableau 3A, le total annuel enregistré pour «F» (opérations réalisées) représente 184,69 % du total annuel enregistré pour «S» (prévisions pour les opérations sélectionnées) pour l'axe prioritaire: 4, priorité d'investissement: 4c, indicateur: CO34, catégorie de région: M, année: 2018. Veuillez vérifier.
Avertissement	2.74.1	Dans les instruments financiers, pour Fonds de fonds, Fonds spécifique/Fonds de fonds et Fonds spécifique, l'élément 38.2.1 doit être $\geq$ à l'élément 15.2.1: instrument financier «Fonds de Prêts d'honneur agricole» - 0,00 < 801 000,00.
Avertissement	2.131	La somme des éléments 15 du Fonds de fonds et du Fonds spécifique doit être $\geq$ à la somme du «Montant total des contributions du programme aux instruments financiers» figurant à l'appendice 1 de la dernière demande de paiement présentée au cours de l'année de référence, pour l'axe prioritaire visé à l'élément 1.1 et pour les Fonds concernés spécifiés à l'élément 2. Axe prioritaire: 1, somme des éléments 15: 4 556 021,00, montant total des contributions aux instruments financiers dans la dernière demande de paiement: 5 804 771,25.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être $>$ 0). Instrument financier: Fonds Aquitaine Co-Invest, produit: investissements en fonds propres ou quasi-fonds propres.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être $>$ 0). Instrument financier: Fonds de Prêts d'honneur agricole, produit: Fonds de prêts d'honneur agricole.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être $>$ 0). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur création/reprise d'entreprise, produit: Prêts d'honneur création/reprise d'entreprise.
Avertissement	2.165	Données potentiellement manquantes à l'élément 24 (dès lors que dans le RAMO précédent figurent le même IF et le même produit, l'élément 24 doit être $>$ 0). Instrument financier: Fonds de prêts d'honneur dédiés au développement d'entreprise, produit: Prêts d'honneur développement d'entreprise.